

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 18 FEVRIER 2021

FINANCES

01 - Débat d'orientations budgétaires 2021 du budget principal et des budgets annexes (Aménagement, Déchets Ménagers, Champ Dolant, Tourisme, Transport, Hôtel de Projet, RPA, Gens du voyage et Aéroport)

Le dix-huit février deux mille vingt et un à 20h00, s'est réuni aux Salles Saint Nicolas, rue du Grand Ferré à Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Alain DRICOURT, Claude DUPRONT, Jean-Luc MIGNARD, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Sophie SCHWARZ, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric de VALROGER, Martine MIQUEL, Benjamin OURY, Nicolas LEDAY, Claudine GREHAN, Pierre VATIN, Eugénie LE QUÉRÉ, Oumar BA, Arielle FRANÇOIS, Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Emmanuel PASCUAL, Christian TELLIER, Solange DUMAY, Etienne DIOT, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Jean-Claude CHIREUX, Xavier LOUVET, Jean DESESSART, Anne-Sophie FONTAINE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Zadiyé BLANC, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude LEBON, Gilbert BOUTEILLE, Romuald SEELS, Michel ARNOULD, Cécile DAVIDOVICS, Béatrice MARTIN

Ont donné pouvoir :

Jihade OUKADI à Benjamin OURY, Nicolas COTELLE à Martine MIQUEL, Dominique RENARD à Philippe MARINI, Daniel LECA à Solange DUMAY, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY à Etienne DIOT

Étaient absents remplacés par un suppléant :

Eric BERTRAND par Brigitte CUGNET-WATTELET, Jean-Marie LAVOISIER par Michèle CAILLEUX,

Étaient absents excusés :

Emmanuelle BOUR

Assistaient en outre à cette séance :

M. HUET – Directeur Général des Services
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
Mme REGNIER-FERNAGU – Directrice des Affaires Juridiques et de la Gestion des Assemblées
Mme SAOUDI-SALIM – Adjoint au Directeur des Finances

M. Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 05 février 2021

Date d'affichage : 24 février 2021

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 52

FINANCES

01 - Débat d'orientations budgétaires 2021 du budget principal et des budgets annexes (Aménagement, Déchets Ménagers, Champ Dolant, Tourisme, Transport, Hôtel de Projet, RPA, Gens du voyage et Aéroport)

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT.

Il doit permettre à l'assemblée délibérante de définir les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il est précisé que ce débat doit se tenir dans un délai de 2 mois avant le budget primitif.

Vous trouverez dans le rapport ci-annexé, les orientations 2021 concernant le budget principal et les budgets annexes qui s'inscrivent dans un environnement économique et financier dégradé sans remise en cause de la qualité de service proposée à nos concitoyens. Les efforts de gestion engagés depuis plusieurs années seront maintenus.

Ces orientations concernent les budgets suivants :

- Aménagement, Déchets Ménagers, Champ Dolant, Tourisme, Transport, Hôtel de Projet, RPA, Gens du voyage et Aéroport.

Au terme de ce débat, notre assemblée devra prendre acte des orientations budgétaires 2021 qui ont été définies pour chacun des budgets annexes sus-énoncés.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 8 février 2021,

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires 2021 définies dans le rapport annexé, relatives au budget principal et aux budgets annexes Aménagement, Déchets Ménagers, Champ Dolant, Tourisme, Transport, Hôtel de Projet, RPA, Gens du voyage et Aéroport.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

Débat d'orientations budgétaires 2021
du budget principal et des budgets annexes
(Aménagement ,RPA, Transports, Tourisme, HDP, GDV,
Aérodrome, Déchets, Champ dolant)

Conseil d'agglomération du 18/02/2020

SOMMAIRE

➤ Prospective budgétaire 2021:

- Budget Principal
- Budget Aménagement
- Budget RPA
- Budget Transports
- Budget Tourisme
- Budget Hôtel de projets
- Budget GDV
- Budget Aéroport
- Budget Déchets
- Budget Champ d'attente

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Hypothèses: Simulation du résultat prévisionnel 2020

La préparation budgétaire intervient avant la clôture des comptes de l'exercice 2020, aussi les orientations budgétaires 2021 ont été bâties sur la base d'un résultat prévisionnel 2020 évalué à partir des hypothèses ci-dessous :

- Le taux de réalisation des charges à caractère général : 84%
- La participation du budget principal aux budgets annexes : taux de réalisation 60% sur la base du niveau des dépenses et de recettes au 15/01/2021
- L'exécution budgétaire en investissement arrêtée au 15/01/2021

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Recettes: Les principales hypothèses

	CREDITS OUVERTS	DOB 2021	Ecart	Commentaires
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (REFACTURATIONS)	2 898 471	3 070 839	172 368	Refacturations
TOTAL REFACTURATIONS	2 898 471	3 070 839	172 368	
TAXE D'HABITATION	13 120 061	498 093	- 12 621 968	498 k€ TH sur les résidences secondaires
CFE	12 262 905	9 517 995	- 2 744 909	Compensation Etablissements Industriels évaluée à 2 944 k€ (voir dotation, sub et participations)
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	28 558	28 000	- 558	
TAXE ADDITIONNELLE A LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	126 817	137 211	10 394	
CVAE	9 318 348	8 418 667	- 899 681	
TAXE SUR SURFACES COMMERCIALES	1 611 927	1 536 731	- 75 193	
IMPOST FORFAIT ENTP RESEAU	440 312	440 312	-	
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	102 171	81 711	- 17 460	17 k€ de trop versé avant fanet du montant définitif des AC en Décembre 2020
FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	20 353	-	- 20 353	Dernière année de versement
TAXE SUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS	464 202	561 202	100 000	GENAPI
PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX DANS LES CASINOS	191 000	362 900	171 900	191 k€ rattrapage 2020 non encaissé + 171 k€ 2021
TAXES SUR LA PUBLICITE	330 000	330 000	-	
TOTAL IMPOTS ET TAXES	38 016 654	21 918 826	- 16 097 828	
DOTATION DE BASE DES GROUPEMENTS DE COMMUNES	1 267 911	1 209 215	- 58 696	Perte DGF à ajuster après notification
DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPEMENTS DE COMMUNES	6 020 840	6 621 505	599 335	
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DIVERSES	565 930	330 372	- 227 559	
ETAT - COMPENSATION AU TITRE DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	154 489	3 105 837	2 951 348	162 k€ de Compensation bases mini + 2944 k€ Compensation Etablissements Industriels
ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	50	-	- 50	
ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	840 452	13 305 758	12 465 306	810 k€ de compensation TH (2020) + 12 465 k€ de compensation de perte estimée de produit TH 2020
TOTAL DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 649 672	24 500 687	14 931 015	
Pertes de recettes estimées			- 994 416	

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Dépenses: Les principales hypothèses

- ✓ Les attributions de compensation pour un montant de 16,66 M€ (montant approuvé par le conseil d'agglomération par délibération du 17 décembre 2020)*
- ✓ La dotation de solidarité communautaire : A ce stade une enveloppe de 1,41 M€ est prévue au projet de budget. (équivalente à celle de 2020)**
- ✓ Le prélèvement du FPIC pris en charge dans sa totalité par l'ARC pour 2,07 M€ contre 2,05 M€ prélevés en 2020. (dont 1,4 M€ environ pour la part des communes membres)
- ✓ Le reversement sur FNGIR pour 1,5 M€ équivalent à celui de 2020
- ✓ La participation du budget principal au budgets annexes en fonctionnement s'élève à 1,3 M€ répartie comme suit:

	2020	2021	Ecart
GDV	709 340,00	665 090,00	- 44 250,00
Aérodrome	65 400,00	26 150,00	- 39 250,00
HDP	244 544,00	256 147,00	11 603,00
Tourisme	480 431,82	356 646,00	- 123 785,82
Aménagement	1 200 000,00		-1 200 000,00
Déchets	537 819,54	-	- 537 819,54
	3 237 535,36	1 304 033,00	-1 933 502,36

5

* Ce montant tient compte de la prise de compétence « Eaux pluviales urbaine » par l'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020.

** Pour rappel, la loi de finances 2020 a modifié les modalités d'institution de la dotation de solidarité communautaire. Ainsi désormais, les critères de répartition de l'enveloppe de DSC, choisis librement par les élus, pourront pondérer 65% de l'enveloppe, les 35% restant seront répartis en fonction du potentiel fiscal (ou financier) par habitant et du revenu par habitant de chaque commune. Afin de laisser le temps aux communautés de choisir les critères voulus compte tenu de ces nouvelles règles, les EPCI avaient la possibilité de reconduire pour l'année 2020 les montants de DSC de l'année 2019 par une délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Une nouvelle délibération devrait être proposée en cours d'année afin de décider des nouvelles règles applicables pour le nouveau mandat.

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL: FONCTIONNEMENT

Étiquettes de lignes	Crédits ouverts 2020	Proposition budget 2021	Variation en valeur
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 467 578	9 195 143	- 272 435
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 694 777	8 805 613	210 836
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS (AC-DSC-FPIC..)	21 848 305	21 861 385	3 080
022-DEPENSES IMPREVUES	1 350	600 000	598 650
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 734 705	6 295 836	- 438 869
042-OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (Amortissements)	4 580 009	4 980 009	400 000
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Indemnité élus - SDIS- Subventions)	5 683 693	5 448 931	- 234 662
66-CHARGES FINANCIERES	1 038 634	1 033 286	- 5 348
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES (dont participation aux budgets annexes)	3 280 685	1 558 183	- 1 722 502
68-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	60 000	60 000	-
Total général	61 279 637	59 818 386	- 1 461 251

Étiquettes de lignes	Crédits ouverts 2020	Proposition budget 2021	Variation en valeur
002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	9 731 408	9 211 603	- 519 805
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000	30 000	-
042-OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	673 432	673 432	-
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSI	2 898 471	3 070 839	172 368
73-IMPOTS ET TAXES	38 016 654	21 918 826	- 16 097 828
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 649 672	24 580 687	14 931 015
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	280 000	333 000	53 000
76-PRODUITS FINANCIERS	-	-	-
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-
Total général	61 279 637	59 818 386	- 1 461 251

Dépenses : progression globale de -1,5 M€ des dépenses de fonctionnement par rapport au budget 2020 qui s'explique essentiellement par :

- Les charges à caractère général : -272 k€,
- Les frais de personnel:+211 k€.
- Les dépenses imprévues: +598 k€ (pour risques liés à la crise sanitaire)
- Les Autres charges de gestion courante: -235 k€
- Les charges exceptionnelles: -1,7 k€ qui s'explique principalement par les participations du budget principal aux budgets annexes, notamment au budget déchets et aménagement (grâce à la gestion du stock de terrain disponible)

Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement: - 39 K€. Le virement à la section d'investissement et l'ensemble des dotations aux amortissements totalisent 11,27 M€ en 2021 contre 11,31 M€ en 2020 permettant ainsi de financer une partie du besoin de financement de la section d'investissement.

Recettes : les évolutions et hypothèses des recettes de fonctionnement sont précisées dans le « slide 4 ».

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL: INVESTISSEMENT

	Crédits ouverts	Restes à réaliser	Nouvelles propositions 2021	Budget Consolidé
Solde d'exécution de la section d'investissement	1 461 839	-	3 417 046	3 417 046
040 - Opérations d'ordre entre section	673 432	-	673 432	673 432
16 - Remboursement d'emprunts	2 483 116	-	2 716 000	2 716 000
204 - Subventions d'équipement versées	5 421 156	393 179	3 314 831	3 708 010
Opérations d'investissement	11 990 142	1 488 694	12 817 656	14 306 349
Total Dépenses d'investissement	22 029 684	1 881 873	22 938 964	24 820 837
021 - Virement de la section de fonct.	6 734 705		6 295 836	6 295 836
024 - Produits des cessions			500 000	500 000
040 - Opérations d'ordre entre section	4 580 009		4 980 009	4 980 009
10 - Dotations Fonds divers Réserves	1 310 194		2 137 223	2 137 223
13 - Subventions d'investissement	3 205 416	414 136	5 369 662	5 783 798
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 184 960	3 800 000	1 323 971	5 123 970,60
45422- Pêril 36 ru e général Mangin	14 400		-	-
Total Recettes d'investissement	22 029 684	4 214 136	20 606 701	24 820 837

Hors écritures d'avances

7

24 k€ d'investissements dont :

- 3,4 M€ de déficit d'investissement prévisionnel reporté de l'exercice 2020
- 673 k€ d'opération d'ordre (amortissements)
- 2,7 M€ de remboursement de la dette
- 3,7 M€ de subventions d'équipement versées
- 14,3 M€ d'opération d'investissement Contre 12 M€ en 2020 dont :

Restes à réaliser 2020 : 1,9 M€
 Salle des sports de Lacroix : 1,6 M€
 Pavillon d'entrée EEM : 0,76 M€
 Réserves foncières : 1,9 M€
 Ecoles : 0,71 M€ (Lachelle, Margny, Clairoux)
 Investissement évènementiel : 0,2 M€
 Intégration Escrime au Manège : 0,2 M€
 Maison des projets : 0,13 M€
 Relais assistantes maternelle : 0,2 M€
 Eaux pluviales : 0,9 M€
 Parking pôle gare : 0,8 M€

Voiries : 0,4 M€

Piste cyclables : 1,8 M€ (dont piste Bienville-Clairoix)

Piste de BMX Internationale : 1,14 M€

Investissement systèmes d'information (matériel informatique, logiciels, Travaux de câblage,...) : 0,54 M€

Vidéo protection : 0,3 M€

...

Les dépenses d'investissement seront financées par :

5,3 M€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement

4,9 M€ d'opération d'ordre

2,1 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement
(autofinancement) + FCTVA

5,8 M€ de subventions estimées

Et 5,1 M€ d'emprunt prévisionnel (Dont 3,8 M€ d'emprunt reporté) **Soit 2,4 M€ d'endettement et un niveau de dette prévisionnel en fin d'exercice 2021 presque équivalent à celui à fin 2018**

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET AMENAGEMENT

Hypothèses:

- **Aucune participation du budget principal**
- **Mobiliser Un emprunt prévisionnel de 2,35 M€**

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET AMENAGEMENT

Tableau des Inscriptions budgétaires par opération :

Opérations	Dépenses				Recettes			
	Acquisitions	Études	Travaux	Total dépenses	Ventes	subventions	Remboursements	Total recettes
82423 - ZH Ecole d'Etat Meior	10 000	37 000	1 500 000	1 547 000	20 000	700 000		720 000
82421 - ZH Camp des Sablons	20 000	65 000	1 043 897	1 128 897	1 273 578			1 273 578
82410 - ZH les jardins à l'éclaircie Saint Ouen	20 000	20 000	912 765	952 765	-	230 000		230 000
82411 - ZH Le Maubon Choisy au bac	68 000	55 000	190 000	313 000	827 205			827 205
82427 - Le Moulin Bacot - Clairioix	2 000	2 000		4 000				-
82418 - ZH Centre Bourg Saint Sauveur	-		28 191	28 191				-
82412 - ZH Le Maraisquel Jamille				-	73 508			73 508
Zone Parc d'Aiguisy		200 000		200 000				-
82425 - ZH Les Buissonnets Les Maronniers choisy	10 000	18 000		28 000				-
82424 - Cailloux sud	20 000	54 000	40 000	114 000				-
82416 - Quartier de la gare	164 472	585 000		749 472		270 000	31 500	301 500
82428 - La Prairie II	20 000	81 500	2 578 104	2 679 604	1 618 025	500 000		2 118 025
82419 - ZH Quartier de l'écluse Venette			50 000	50 000				-
82415 - ZAC 2 rives Compiègne/Margny		15 000		15 000	15 000	116 632		131 632
ANRU	200 000	512 410	740 000	1 452 410	-	451 000		451 000
Clairioix - La grande couture		71 150		71 150				-
9008 - Pôle de développement des hauts de Margny	10 000	53 536	200 000	263 536	4 256 465			4 256 465
9013 - ZA du Bois de Plaisance	40 000	20 000	260 814	320 814				-
9001 - Parc Scientifique	60 000	60 000	100 000	220 000	475 029			475 029
9012 - ZA Valaden à Clairioix	10 000	110 000	15 000	135 000	36 106			36 106
9003 - ZI Le Meux-Amancourt	10 000	10 000		20 000				-
9015 - ZA La Pantoulière Le Meux	255 000			255 000				-
9014 - Parc technologique (PIVERT)			130 000	130 000				-
Total	919 472	1 969 696	7 788 771	10 677 839	8 694 916	2 267 632	31 500	10 894 048

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET AMENAGEMENT

	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Ecart
Total Opérations d'aménagement	8 406 360,31	10 677 839,00	2 271 479
Remboursement de la Dette	3 137 426,83	2 580 000,00	- 557 427
Total dépenses	11 543 787,14	13 257 839,00	1 714 051,86
Excédent reporté	539 059		- 539 059
Total Recettes (Ventes + Subventions+ remboursements)	9 794 728	10 894 048	1 099 320
Participation du budget principal	1 200 000		- 1 200 000
Emprunt + Cautions	10 000	10 000	-
Total recettes	11 543 787,14	10 904 048,00	- 639 739,14
Besoin de financement	0	- 2 353 791	

10

13,25 M€ de dépenses réelles:

- 10,67 M€ de dépenses liées aux opérations d'aménagement (détaillées dans le tableau)
- 2,58 M € de remboursement de la dette

Financées par:

- 8,6 M€ de ventes prévisionnelles
- 2,3 M€ de subventions
- 0,03 M€ de refacturations
- Et enfin 2,3M€ d'emprunt à comparer 2,2 M€ de remboursement du capital soit une quasi stabilité de la dette.

A noter que le niveau de la dette sera revue à la baisse après l'intégration du résultat de clôture de l'exercice 2020 (En cours d'évaluation)

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET RPA

Équilibre budgétaire:

	Fonctionnement			Investissement		
	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
Dépenses	354 105	328 060	-7%	125 453	96 560	-23%
Recettes	354 105	328 060	-7%	125 453	96 560	-23%

- Tarifs (Le montant du loyer mensuel est fixé à 8,25 €/m² + les Charges 4.80 €/m²)
- un budget de fonctionnement quasi équivalent à celui de 2020
- Les dépenses d'investissement sont liées au remboursement d'emprunt et aux travaux de renouvellement des appartements (électricité, compteurs, travaux de câblage, travaux de rénovation), financées par les amortissements (66 k€), l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'exercice 2020 (estimé à 7,4 k€) et la participation du budget principal (12,6 k€ contre 25 k€ prévue en 2020).
- La participation du budget principal sera ajustée après la clôture de l'exercice 2020.

11

À noter toutefois une baisse de - 24 k€ des charges à caractère général liés à l'ajustement du niveau des dépenses par rapport aux réalisations de 2020.

L'augmentation des charges de gestion courantes de 5 K€ en prévisions des créances admises en non-valeur

Les dépenses de fonctionnement sont financées principalement par les loyers encaissés.

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET TRANSPORTS

Équilibre budgétaire: Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
011- Charges à caractère général	7 592 330	7 830 400	3%
012- Charges de personnel et frais assimilés	411 490	411 509	0%
014- Atténuations de produits	5 000	5 000	0%
66- Charges financières	28 140	22 140	-21%
65- Autres charges de gestion courante	10	10	0%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 000	319 500	0%
67- Charges exceptionnelles	2 689 036	2 202 241	-18%
Total	11 046 006	10 790 800	-2%

Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
002 Résultat de fonctionnement reporté	2 883 687	2 643 000	-8%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 210	90 200	0%
70- Produits des services du domaine et venes diverses	65 000	30 000	-54%
73- Impôts et taxes	6 175 000	6 000 000	-3%
74- Dotations, Subventions, et participations	1 806 809	2 007 300	11%
75 Autres produits de gestion courante	25 000	20 000	-20%
77 Produits exceptionnels	300	300	0%
Total	11 046 006	10 790 800	-2%

(+238 k€) de charges à caractère général :

+326 k€ de contrats de prestations de services : L'augmentation de ce poste de dépenses s'explique principalement par les prestations prévues au prochain marché Transports 14-07-2021 :

- ✓ Intégration des services régionaux de desserte de l'Ex-CCBA et de la liaison entre Lachelle et le collège de Margny au 1er septembre 2021 (environ 150k du 1er septembre au 31 décembre 2021)
- ✓ Fonctionnement en boucle des lignes 4 et 6 pour 44k€.
- ✓ Cadencement à 15 minutes de la ligne 2 à compter de septembre 2021 (41k€)
- ✓ Extension d'ouverture du service alloTIC le week-end (20k€)
- ✓ Prise en compte d'une nouvelle indexation de 2% à compter de juillet 2021 (60k€)

-94 k€ de frais d'études (renouvellement du marché d'exploitation arrivant à échéance

+6 k€ autres dépenses de fonctionnement

(-6 k€) de charges financières

(-487 k€) de charges exceptionnelles : réserves en prévision du financement du pôle d'échange multimodal.

Les dépenses de fonctionnement sont financées principalement par :

- 2,6 M€ d'excédent prévisionnel de fonctionnement reporté de 2020 (montant à ajuster après la clôture de l'exercice 2020)
- 90,2 k€ d'opération d'ordre
- 30 k€ de prestations facturées aux usagers :
 - *Transport à la demande* : 20 k€
 - *Service Vélo* : 10 k€
- 6 M€ de versement transport (le projet du budget est construit sur la base du maintien de taux de versement de transport à son niveau voté en 2019 soit 0,70%). Pour information, la perte du VT en 2020 est de 500 k€ par rapport au réalisé de 2019
- 1,3 M€ La contribution au fonctionnement des transports scolaires versés par le conseil régional
- 680 k€ de subventions du SMTCO

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET TRANSPORTS

Équilibre budgétaire: Investissement

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 210	90 200	0%
16- Emprunts et dettes assimilées	177 100	177 100	0%
21- Immobilisations incorporelles	65 000	4 000	-94%
21- Immobilisations corporelles	106 035	615 000	480%
Total	438 345	886 300	102%

Recettes d'investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	118 345	114 000	-4%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 000	319 500	0%
13- subventions d'investissement	-	165 400	#DIV/0!
10- Dotation, fonds divers et réserves	-	287 400	#DIV/0!
Total	438 345	886 300	102%

13

Les principales dépenses d'investissement concerneraient :

- les opérations d'ordre : 90 k€
- l'encours de la dette : 177 k€
- les frais d'insertion pour 4 k€
- le renouvellement des poteaux d'arrêts : 36 k€
- mise aux normes des quais de bus : 60 k€
- l'Achat de vélos : 40,8 k€
- l'achat d'un bus articulé : 456 k€
- les abris bus : 19 k€
- Achat d'ordinateurs : 3 k€

Ces dépenses seront financées par :

- le solde d'exécution prévisionnel reporté de 2020 : 114 k€
- les dotations aux amortissements : 320 k€
- les subventions : 165 k€ (152 k€ pour l'achat d'un bus articulé, 13,4 k€ pour les abris bus)
- FCTVA pour 30,4 k€ + 257 k€ d'excédent de fonctionnement capitalisé (autofinancement)

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET TOURISME

□ Équilibre budgétaire: Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
011- Charges à caractère général	393 643	223 100	-43%
012- Charges de personnel et frais assimilés	330 000	330 000	0%
65- Autres charges de gestion courante	80 000	90 000	13%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 164	27 164	0%
67- Charges exceptionnelles	910	1 000	10%
Total	831 717	671 264	-19%

Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 150	2 150	0%
73- Impôts et taxes	110 000	150 000	36%
74- Dotations, subventions et participations	182 135	116 468	-36%
75 Autres produits de gestion courante	57 000	46 000	-19%
77 Produits exceptionnels	480 432	356 646	-26%
Total	831 717	671 264	-19%

Fonctionnement

Il vous est proposé un budget en baisse de 160 k€ qui s'explique par :

(-170) de charges à caractère général (il s'agit de l'ajustement des dépenses interreg + le dragage au port de plaisance réalisé en 2020)
+ 10 K€ de subvention (aéro club)

Les dépenses de fonctionnement sont financées principalement par :

La taxe de séjour : 150k€ (ajustement par rapports années antérieures suite à la crise sanitaire)

Les subventions : 116 k€

Loyers du port de plaisance : 46 k€ contre 57 k€ (ajustement par rapport au réalisé 2020)

La participation du budget principal : 357 k€ en 2021 contre 480 k€ en 2020

La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET TOURISME

Équilibre budgétaire: Investissement

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 150	2 150	0%
204- Subventions d'équipements versées	30 000	-	-100%
20- Immobilisations incorporelles	188 500	135 000	-28%
21- Immobilisations corporelles	318 362	907 613	185%
Total	639 012	1 044 763	94%

Recettes d'investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 862		-100%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 164	27 164	0%
10- Dotations fonds divers et réserves	14 000	100 000	614%
13- subventions d'investissement	464 986	917 599	97%
Total	639 012	1 044 763	94%

15

Les dépenses d'investissement correspondent principalement aux

Frais d'études

- 65 k€ études de faisabilité sur la réhabilitation des grandes écuries du roi
- 10 k€ étude Saint Pierre en Chastre
- 60 k€ Etude par un cabinet d'ingénierie touristique et culturelle pour création du CIM et outils pour découverte itinérant

Travaux divers + achat de matériels

- Interreg : Centre Immersif multimedia (251k€) + Saint Pierre en Chastre (501 k€)
- Consolidation bâtiment Saint pierre en chastre et travaux d'alimentation électrique (145 k€)
- Autres 9 k€

Les dépenses d'investissement seront financées par :

- 27 k€ d'opérations d'ordre
- 100 k€ de FCTVA
- 561 k€ de subventions Interreg
- 357 k€ de participation du budget principal contre 354 k€ en 2020

La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état

d'avancement de l'exécution budgétaire.

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET HDP

□ Équilibre budgétaire:

	Fonctionnement			Investissement		
	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
Dépenses	523 100	496 057	-5%	673 966	543 357	-19%
Recettes	523 100	496 057	-5%	673 966	543 357	-19%

□ Tarifs fixés par délibération du 17 décembre 2020

16

Fonctionnement

Il vous est proposé un projet de budget légèrement en baisse par rapport à celui de 2020. Les principales variations concerneraient :

- Charges à caractère général : (-12, 3 k€) (fluides, contrats d'entretien,...)
- les amortissements (+7,5 k€)
- Les charges de personnel (+5,4 k€)
- Les charges exceptionnelles (-27,7 k€) dette Olygose
- Une enveloppe de 3500 € est prévue pour financer d'éventuelles créances admises en non –valeur, et une autre de 1 k€ pour couvrir les demandes d'annulation de titres.

Les dépenses de fonctionnement sont financées par :

30,7 k€ d'opération d'ordre

223,5 k€ de loyers + des facturations diverses (photocopies, internet,...). Ce poste a été ajusté par rapport aux réalisations prévisionnelles de 2020.

241 k€ de participation du budget principal.

La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire

Investissement

Les dépenses d'investissement correspondent essentiellement :

30,7 k€ Opérations d'ordre

5 k€ de cautions

83 k€ de travaux dont :

20 k€ de travaux d'isolation + luminaires (bureaux bâtiment A)

40 k€ travaux sur réseau d'eaux pluviales

20 K€ de travaux de bouchonnage du réseau d'eau potable

3 K€ autres dépenses (travaux de câblage, compteurs...)

Il reste une enveloppe de 424,6 k€ de disponible (Résultat des excédents cumulés), qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.

Ces dépenses seront financées par l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2020 et les opérations d'ordre.

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET GDV

□ Équilibre budgétaire:

	Fonctionnement			Investissement		
	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
Dépenses	901 840	857 590	-5%	362 946	293 196	-19%
Recettes	901 840	857 590	-5%	362 946	293 196	-19%

▪ En fonctionnement, le projet de budget est quasi équivalent à celui de 2020

▪ Les dépenses d'investissement identifiées:

- ✓ 27 k€ d'opérations d'ordre
- ✓ 135 k€ de remboursement d'emprunt
- ✓ 86 k€ de travaux

Il reste une enveloppe de 45 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.

17

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement:

- Aux contrats de prestations de services dont le contrat de gestion de l'aire de Jaux par la société DM services : 392 k€
- Aux frais de fonctionnement du site (entretien, consommations,...) : 250 k€ (dont 165 k€ de fluides)
- Aux opérations d'ordre : 183 k€
- Charges financières: 10,4 k€
- Autres charges de gestion : 20 k€ (enveloppe prévisionnelles pour les admissions en non-valeur)

Ces dépenses sont financées par:

- La participation versée par le budget principal (665 k€ en 2021 contre 709 k€ en 2020)
- La subvention de l'État : 120 k€
- Les remboursements des fluides et des droits de place : 45 k€
- Et enfin les amortissements : 27 k€

Investissement

Les dépenses d'investissement identifiées :

- 27 k€ d'opérations d'ordre
- 135 k€ de remboursement d'emprunt
- 86 k€ de travaux

Il reste une enveloppe de 45 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.

Ces dépenses sont financées principalement par:

- L'excédent prévisionnel reporté de 2020: 100 k€
- Les opérations d'ordre (amortissements): 183 k€

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET AERODROME

□ Équilibre budgétaire:

	Fonctionnement			Investissement		
	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
Dépenses	222 100	194 850	-12%	750 236	777 777	4%
Recettes	222 100	194 850	-12%	750 236	777 777	4%

il vous est proposé un projet quasi équivalent à celui de 2020.

18

Fonctionnement:

Il vous est proposé un projet quasi équivalent à celui de 2020. Les principales variations concerneraient :

- (-23) K€ de charges à caractères général
- (-10) K€ de subventions allouées (aides et indemnités versées en 2020 à vol à voile et à l'aéro club de Compiègne suite à l'occupation de la piste de l'aérodrome par des gens de voyage en août 2019).
- +5 k€ d'amortissements
- +1 k€ en provision pour titres annulés sur exercices antérieurs

Investissement:

Les dépenses d'investissement identifiées :

- 70 k€ de frais d'études (conception des locaux de la douane)
- 10 k€ de réparation de fissures
- 12 k€ pour la reprise de la voie d'accès côté ACVV (Association Châlonnaise de vol à voile)

- 42 k€ rampe PMR
- 52 k€ (automate, vitrines d'affichage, ...)

Il reste une enveloppe de 551,6 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.

Ces dépenses seront financées par l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2020 et les opérations d'ordre.

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET Déchets

Par délibération du 2 octobre 2020, l'ARC a décidé ce qui suit :

- **d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire à compter du 1er janvier 2021 ;**
- **d'instituer un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;**
- **de fixer le seuil de plafonnement à appliquer à 2,5 fois la valeur locative moyenne intercommunale.**

L'équilibre est établi sur la base d'un taux prévisionnel évalué à 9,15% et à partir des bases prévisionnelles communiquées par les services fiscaux à titre indicatif. En effet, le calcul du plafonnement n'a pas été encore pris en compte pour les 6 communes de l'EX-CCBA. Sachant que les bases peuvent encore évoluer avant la notification de l'état 1259

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET DECHETS

□ Équilibre budgétaire: Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
011- Charges à caractère général	8 478 233	9 564 644	13%
012- Charges de personnel et frais assimilés	200 000	245 000	23%
65- Autres charges de gestion courante	281 249	100 840	-64%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	151 038	151 038	0%
66- Charges financières	2 481	1 352	
67- Charges exceptionnelles	27 000	17 000	-37%
Total	9 140 000	10 079 874	10%

Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
002 Résultat de fonctionnement reporté	765 019	-	
70- Produits des services du domaine et ventes diverses	1 040 000	-	-100%
73- Impôts et taxes	6 680 000	9 962 713	
74- Dotations, subventions, et participations	115 661	115 661	
77 Produits exceptionnels	539 320	1 500	-100%
Total	9 140 000	10 079 874	10%

20

Les dépenses de fonctionnement affichent une progression de 940 k€ qui s'expliquent principalement comme suit :

- + **1,09 M€ de charges à caractère général** : dont +1,12 M€ de contrats de prestations de services (voir détail rapport DOB)
- + **0,05 M€ de charges de personnel** pour le recrutement d'un agent pour la gestion de la redevance spéciale à mettre en place avant la fin de l'année 2021.
- **0,18 M€ d'autres charges de gestion courante** : dont -179k€ de l'indemnité VEOLIA (dernier versement au SMDO en 2020).

Ces dépenses seront financées par le produit prévisionnel de la TEOM évalué à 10 M€ environ et 100 k€ de subventions

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET Déchets

□ Équilibre budgétaire: Investissement

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
16- Emprunts et dettes assimilées	47 788	20 714	-57%
204- Subvention d'équipements versées	240 000	199 800	-17%
20- Immobilisations incorporelles	32 150	7 200	-78%
21- Immobilisations corporelles	367 650	989 000	169%
Total	687 688	1 216 714	77%

Recettes d'investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	376 061	309 230	-18%
16- Emprunts et dettes assimilées	94 735	206 447	118%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	151 038	151 038	0%
10- Dotations, fonds divers et réserves	65 754	150 000	128%
13- subventions d'investissement	-	400 000	#DIV/0!
Total	687 688	1 216 714	77%

21

Les dépenses d'investissement intègrent principalement:

199,8 k€ de participations versées aux bailleurs pour la mise en place de conteneurs
 632 K€ de travaux d'extension de la recyclerie
 318 k€ d'achats de bacs, composteurs, et conteneurs

Les dépenses d'investissement seront financées somme suit:

309 k€ d'excédent prévisionnel reporté de 2020
 151 k€ d'opération d'ordre de transfert entre sections
 150 k€ de FCTVA
 400 k€ de subvention pour l'extension de la recyclerie
 206 k€ d'emprunt

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET CHAMP DOLANT

	Fonctionnement			Investissement		
	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
Dépenses	109 075	111 780	2%	108 775	111 466	2%
Recettes	109 075	111 780	2%	108 775	111 466	2%

- Un projet de budget quasi équivalent à celui de 2020
- Les écritures comptables correspondent à la gestion des stocks et au remboursement de la dette.

Synthèse: Investissements 2021

Dépenses réelles d'investissement hors remboursement du capital*

Budgets	Dépenses réelles*
Principal	18 014 359,46
Aménagement	10 677 839,00
Champ Dolant	-
RPA	43 500,00
Transport	619 000,00
Tourisme	1 042 613,00
HDP	507 647,00
GDV	130 726,00
Aérodrome	737 776,60
SPANC (avant reprise des résultats)	145 000,00
Déchets	1 196 000,00
Eau (avant reprise des résultats)	2 503 336,15
Assainissement (avant reprise des résultats)	1 336 799,05
Total	36 954 596,26

AUDIT DE LA DETTE (Budget principal et Budgets annexes)

B. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE en M€

	CRD en début d'année 2020	remboursement du K	Emprunt	CRD en fin de période 2020	CRD en début d'année 2021	remboursement du K	Besoin d'emprunt prévisionnel	CRD prévisionnel fin de période 2021	Evolution du CRD 2020 (début-fin de période)	Evolution du CRD 2021 (début-fin de période)
Budget Aire de Gens du Voyage	1,11	0,13	-	0,98	0,98	0,13		0,86	- 0,13	- 0,13
Budget Service de l'Eau	2,54	0,23	-	2,31	2,31	0,24		2,07	- 0,23	- 0,24
Budget Aménagement	14,94	2,64	-	12,31	12,31	2,18	2,35	12,48	- 2,64	0,17
Budget Déchets	0,11	0,05	-	0,06	0,06	0,02	0,21	0,24	- 0,05	0,19
Budget Principal	30,44	2,47	2,30	30,26	30,26	2,72	5,12	32,67	- 0,17	2,41
Budget Assainissement	17,50	2,07		15,43	15,43	1,65		13,77	- 2,07	- 1,65
Budget Résidence Personnes Agées	2,04	0,07	-	1,97	1,97	0,05		1,92	- 0,07	- 0,05
Budget transport	1,02	0,18		0,84	0,84	0,18		0,66	- 0,18	- 0,18
Budget ZA DU CHAMP DOJANT	0,08	0,00		0,08	0,08	0,00		0,07	- 0,00	- 0,00
Dettes consolidées	69,77	7,84	2,30	64,23	64,23	7,16	7,68	64,76	- 5,54	0,52

Sur l'ensemble des budgets, le désendettement a été de 5,54 M€ en 2020 et afficherait une augmentation prévisionnelle de la dette de +0,52 M€.

24

Pour info, l'ARC s'est désendettée de 17,5 M€ entre 2017 et 2020

Débat d'orientations budgétaires

Principal et Annexes

*Armancourt, Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-
Pierre, Bienville, Choisy-au-Bac, Clairoix, Compiègne,
Janville, Jaux, Jonquières, La Croix Saint Ouen,
Lachelle, Le Meux, Margny-lès-Compiègne, Néry, Saint
Vaast de Longmont, Saintines, Saint-Jean-aux-Bois,
Saint-Sauveur, Venette, Verberie, Vieux-Moulin*





AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Rapport de présentation

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Conseil d'agglomération du 18 février 2021

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 du CGCT. Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Le président présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions...
- les engagements pluriannuels
- la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- la structure des effectifs ;
- les informations relatives aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- la durée effective du travail...

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire dont il est pris acte par une délibération spécifique et est transmis au préfet.

Le présent rapport est mis à disposition du public à partir du site internet de l'Agglomération, rubriques « Finances de l'Arc » (<https://www.agglo-compiegne.fr/finances-de-larc>).

Introduction

Le projet de budget 2021 traduit la ferme volonté de l'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne de maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre permettant la poursuite d'un développement équilibré et responsable du territoire et d'assurer la qualité des services offerts aux usagers sans accroître la pression fiscale pesant sur les ménages et sur les entreprises.

Le présent rapport résume les orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes (Aménagement, Champ dolant, RPA, Transports, Tourisme, HDP, GDV, Aérodrome, Déchets).

Les budgets Eau, Assainissement et SPANC ont été adoptés par délibération du 17 décembre 2020.

I. LOI DE FINANCES 2021 (Source finance active)

La loi de finance s'inscrit dans un contexte sanitaire et économique très incertain. En effet, La crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'étend aujourd'hui aux sphères politiques et économiques.

Au cours des neuf mois qui se sont écoulés depuis le début de l'épidémie, les premiers impacts économiques de la crise sanitaire et des mesures mises en place pour endiguer sa propagation ont été observés. Parmi ces impacts, nous pouvons citer la forte chute du prix du baril de pétrole jusqu'à -37 dollar le baril le 20 avril, qui résulte du ralentissement de l'activité économique et de la demande mondiale. Outre ce chiffre inédit, d'autres montants sans précédent peuvent être cités, tel que 750 milliards d'euros, qui correspond à l'enveloppe débloquée par la Commission européenne pour venir en aide aux Etats européens en difficulté, ou encore, le chiffre de 20 millions de destructions d'emplois survenues pour le seul mois d'avril aux Etats-Unis.

Malgré ces chiffres inédits, les mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales pour soutenir l'économie semblent avoir permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

Pour rappel, parallèlement aux mesures sanitaires visant à contenir l'épidémie de COVID19, les gouvernements et les banques centrales, forts de leurs expériences lors de la crise de 2008, sont intervenus pour soutenir l'économie pendant la période de confinement. Ces plans de soutien visent à répondre à trois objectifs.

En premier lieu, il s'agit de financer les dispositifs d'indemnisation des entreprises et citoyens à la suite de l'arrêt de l'activité, avec, par exemple le financement par l'Etat du chômage partiel en France, qui a concerné cinq millions de personnes pour 337 000 entreprises et représenté un volume de 45 milliards d'euros.

Le second objectif est de conserver un marché des financements fonctionnel, c'est-à-dire que les banques puissent continuer de se financer et de fournir des liquidités aux différents acteurs économiques. Pour ce faire, des programmes de garanties d'emprunts sont mis en place par les Etats : en France, c'est un programme de 300 milliards de garanties d'emprunts qui a été acté.

Enfin, le troisième objectif pour les banques centrales est de permettre aux Etats de pouvoir s'endetter dans les meilleures conditions possibles. Par exemple, une dette qui serait émise à un taux de 0,00% pourrait se résorber progressivement avec l'inflation. Dans cet objectif, la Banque centrale européenne, en plus de son programme de Quantitative Easing rétabli au mois de novembre dernier (qui vise à racheter 20 milliards d'euros de titres d'Etats et d'entreprises chaque mois), a pris les décisions suivantes :

- La mise en place un programme de rachat d'actifs supplémentaire : PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme : programme d'achat d'urgence pandémique) à hauteur de 750 milliards d'euros et s'étalant jusqu'à la fin de l'année 2020 ;
- Le maintien de ses taux directeurs à des niveaux très bas.

La loi de finance prévoit un plan de relance économique majeur qui comprend notamment la réduction de 10 milliards d'euros de fiscalité économique locale portant sur les impôts « de production ». À compter de 2021, la part régionale de CVAE – qui représente environ 7,25 milliards d'€ - est supprimée et sera remplacée par une fraction de la TVA. Cette mesure ne concerne pas directement les EPCI car leur part de CVAE n'est pas modifiée. Cependant, la CET est désormais plafonnée à 2 % de la valeur ajoutée produite (contre 3 % auparavant).

La LF pour 2021 prévoit également la réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles, se traduisant par une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers pour environ 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements (environ - 1,54 milliard d'euros de TFB et - 1,75 milliard d'euros de CFE). Cette baisse d'imposition sera prise en charge par l'État : la compensation sera égale au produit obtenu en multipliant, chaque année, le montant de perte de bases fiscales par le taux de TFPB et de CFE appliqué en 2020 dans l'EPCI. Enfin, les valeurs locatives des établissements industriels évolueront de la même manière que les locaux professionnels (afin d'en ralentir leur évolution).

Afin de soutenir la relance économique, la LF pour 2021 prévoit une disposition permettant aux EPCI d'instituer une exonération facultative supplémentaire de contribution économique territoriale (CFE et/ou CVAE) en cas de création ou extension d'établissement. Cependant, l'État ne financera pas cette mesure qui sera donc à la charge des collectivités qui instituent cette exonération.

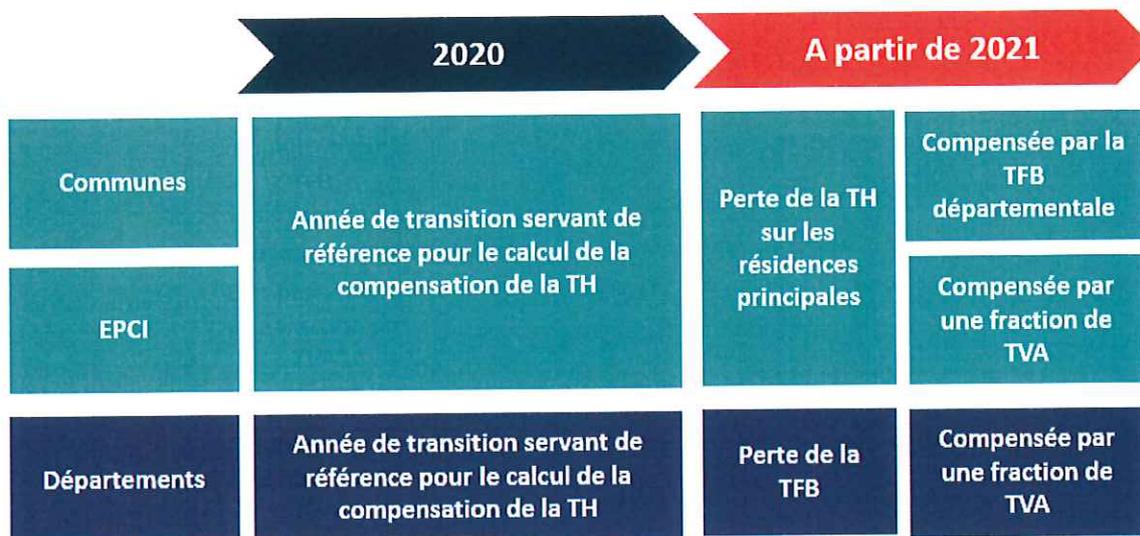
La suppression progressive de la TH sur les résidences principales continue. Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021. En 2020, 80% des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principale sera définitivement supprimée.

En compensation de la suppression de la TH, les communes et EPCI percevront respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de TVA. Les régions, devraient bénéficier d'une dotation pour compenser la perte des frais de gestion de la TH. Enfin, les départements seront compensés du transfert de la taxe sur les propriétés bâties aux communes par une fraction de TVA.

A noter, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties sera répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

Alors qu'il était initialement prévu dans la loi de finances pour 2020 que les EPCI et les départements bénéficient du dynamisme du produit de TVA perçu par l'Etat en N-1 pour la compensation de la perte du produit de TH et de taxe foncière, ce principe est remis en cause par un amendement gouvernemental. En effet, en raison de la crise sanitaire et du déclin de l'activité économique en 2020, l'Etat anticipe un rebond de l'activité en 2021 et donc une forte hausse du produit de TVA (de l'ordre de 10%), ce qui ce serait traduit par un net surcoût pour l'Etat en application du mécanisme prévu jusqu'alors. Afin de l'éviter, la LF 2021 prévoit un nouveau mode de calcul de la compensation avec **un versement dynamique de la TVA l'année en cours et non plus avec un an de retard**. Dommage pour les départements et les EPCI qui auraient pu bénéficier de cet effet d'aubaine estimé à 1 Md€ pour les départements et environ 500 M€ pour les EPCI.

Description du calendrier de la réforme pour les collectivités



La loi de finance prévoit également les points suivants :

La dotation d'intercommunalité des EPCI

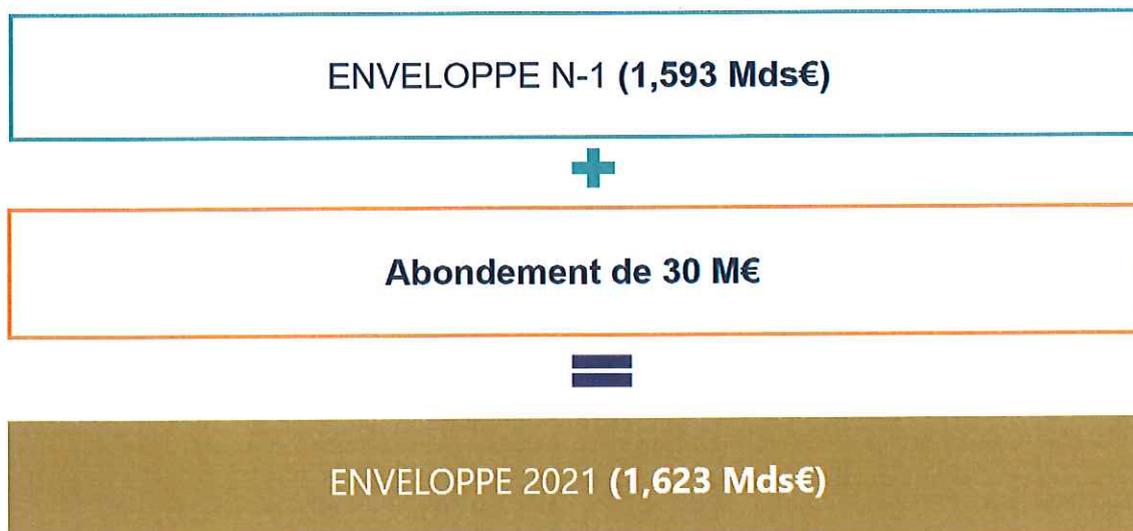
Pour rappel, la DGF des EPCI est composée de deux parts : la dotation d'intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation) et la dotation de compensation (compensation part salaires). La LFi pour 2019 a réformé en profondeur la dotation globale de fonctionnement des EPCI. Elle a en effet fait l'objet l'an dernier de quatre mesures :

- La suppression des enveloppes par catégories d'EPCI,
- Une globalisation de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP),
- L'instauration d'un mécanisme de complément pour les EPCI dont la DI est inférieure à 5€/hab,
- L'introduction du revenu par habitant dans le calcul de la part péréquation.

La Loi de Finances pour 2021 s'inscrit dans la continuité de la réforme de l'an passé.

a. Abondement renouvelé de 30 M€ et un calcul inchangé

La Loi de finances pour 2019 a supprimé la notion d'enveloppe par catégories d'EPCI. En 2021 on retrouve également une seule enveloppe globale répartie sur l'ensemble des intercommunalités.



Cette enveloppe est à nouveau abondée à hauteur de 30 M€ en 2021. Cet abondement devrait désormais s'appliquer tous les ans sauf si le gouvernement décide à nouveau de changer les règles.

b. Pérennisation du complément pour les EPCI dont la DI est inférieure à 5 €/hab

Ce complément instauré en 2019 pour les intercommunalités dont la dotation par habitant est inférieure à 5 € devait en principe être exceptionnel. Il visait les EPCI à DI négative et à DI très faible. Le principe est d'ajouter 5 € par habitant à la dotation d'intercommunalité des EPCI concernés. Ainsi, une collectivité qui percevait en 2018, -2 € par habitant, elle a reçu en 2019, 3 € par habitant (-2 € + 5 € = 3€).

La Loi de Finances pour 2021 pérennise ce complément, mais un EPCI ne peut en profiter qu'une seule fois. Ainsi, cela concernera les EPCI qui étaient exclus du mécanisme l'année dernière du fait de leur potentiel financier par habitant supérieur à 2 fois celui de la strate.

c. Maintien des mécanismes de garantie

Les garanties d'évolution n'évoluent pas dans la Loi de Finances pour 2021. Elles sont identiques depuis 2019.

Rappel des garanties d'évolution de la DI depuis 2019

Garantie d'évolution de la DI de droit commun

- DI/hab. minimum : 95% de la DI/hab. N-1
- DI/hab. maximum : 110% de la DI/hab. N-1

Garanties pour les EPCI les plus intégrés

- DI/hab. minimum: 100% de la DI/hab. N-1
- DI/hab. maximum: 110% de la DI/hab. N-1

On retrouve donc la garantie d'évolution de droit commun, applicable à tous les EPCI, qui leur permet de bénéficier d'au moins 95% de la dotation d'intercommunalité par habitant de N-1, et un plafond de 110% de l'année précédente.

S'ajoute également une garantie de non-baisse pour les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération dont le CIF est supérieur à 0,35 et pour les communautés de communes dont le CIF est supérieur à 0,5. Elle s'applique également pour les EPCI dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 60% de la moyenne de la strate.

L'écèlement de la dotation de compensation

Ces mesures liées à la réforme de la dotation d'intercommunalité de 2019 seront toujours financées par un prélèvement sur la seconde part de la DGF des EPCI qui est la dotation de compensation. Depuis 2012, cette dernière est uniformément écelée chaque année sur la base d'un taux décidé par le comité des finances locales (CFL). Cet écellement a pour objectif de financer notamment la hausse de population sur le territoire national et la hausse des coûts liés à l'intercommunalité.

L'écèlement 2021 devrait être supérieur à celui de 2020 en raison de :

- La reprise des fusions de communes et EPCI
- Le maintien des abondements de péréquation
- Une base écelée qui diminue chaque année

FPIC : Une enveloppe globale toujours maintenue à 1 Md d'euros

L'enveloppe globale du FPIC ne connaît pas de modification en 2021 et reste, cette année encore, figée à 1 milliard d'euros. Cependant, ce maintien ne signifie pas pour autant une absence de changements du montant perçu par le bloc communal localement.

Voici la liste des modifications qui pourraient avoir comme conséquence une variation du montant du FPIC prélevé ou versé:

- L'ensemble des transferts de compétences (impactant le CIF)

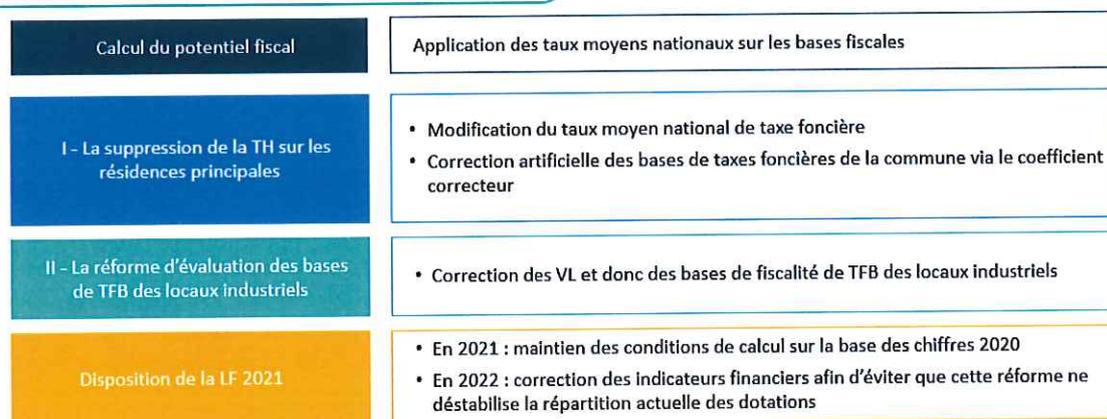
- Toute modification de la population DGF
- Toute modification du potentiel financier par habitant
- Toute modification de la carte intercommunale au niveau national.

Aucune modification concernant les mécanismes de garantie

Quoi qu'il en soit, des mécanismes de garantie persistent afin d'encadrer toutes variations trop importantes du montant : si vous devenez inéligible au reversement du FPIC, vous percevrez 50% du montant n-1 puis 0€ l'année suivante.

Potentiel financier : la neutralisation de la réforme fiscale

Evolution d'un indicateur majeur : le Potentiel Fiscal



Sources : LF 2021

Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2021

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH constatée en novembre 2020 étant de +0,2% par rapport à novembre 2019, le coefficient légal sera donc de +0,2% en 2021 (contre 1,2% en 2020).

Un effort massif en faveur de l'investissement

a. Un soutien à l'investissement local renforcé

Le FCTVA qui est la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement devrait progresser de 546M€ par rapport à 2020 soit au total 6,5 Mds€ pour 2021. Cela est lié au rythme d'investissement des collectivités qui a été en hausse ces deux dernières années (en corrélation avec le cycle électoral). Cela reste à confirmer avec l'établissement des comptes administratifs 2020 au vu du contexte sanitaire actuel et du ralentissement économique.

La LFR 3 pour 2020, qui prévoit l'abondement exceptionnel de la DSIL d'1Mds€, permettra de financer des investissements dès le dernier trimestre 2020 et en 2021. Ces autorisations d'engagements doivent accorder une priorité aux projets contribuant à la résilience sanitaire, à la transition écologique et à la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti.

L'enveloppe des autres dotations reste stable à hauteur de 2 Mds€.

Récapitulatif des concours financiers au soutien de l'investissement local en 2020 et pour 2021 :

	2020	LF 2021
FCTVA	6 Mds€	6,5 Mds€
DSIL	570 M€	570 M€
DSIL abondement exceptionnel	1 Mds€	
DETR	1,046 Mds€	1,046 Mds€
DPV	150 M€	150 M€
DSID	212 M€	212 M€
TOTAL	9 Mds€	8,5 Mds€

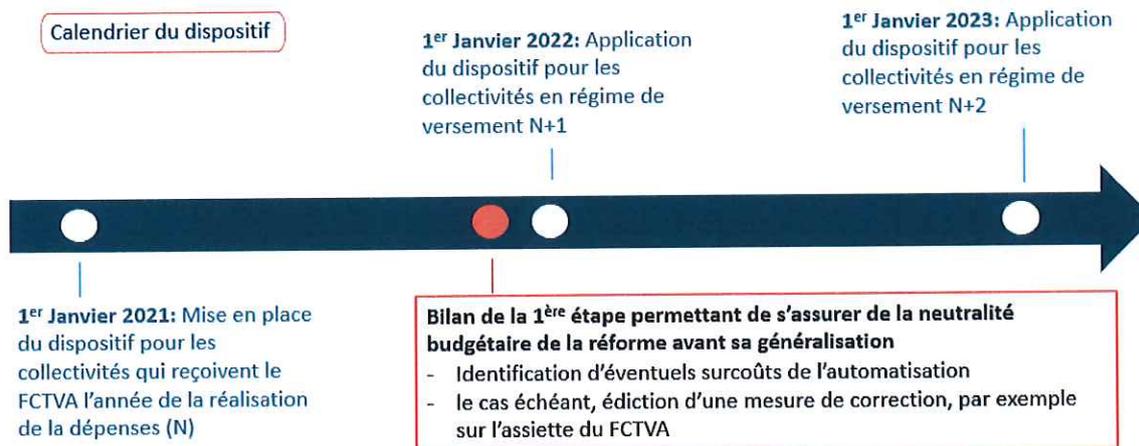
b. Eligibilité des dotations d'investissement

	DSIL	DPV	DETR	DSID
<i>Eligibilité</i>	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
<i>Objet</i>	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
<i>Attribution</i>	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

Automatisation du FCTVA

La LF 2021 prévoit dans son article 251, l'application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA. Repoussé lors des lois de finances pour 2019 et 2020, la première phase débutera dès janvier 2021.

Calendrier de la mise en place du dispositif :



II. II. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS

A- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

La préparation budgétaire intervient avant la clôture des comptes de l'exercice 2020, aussi les orientations budgétaires 2021 ont été bâties sur la base d'un résultat prévisionnel 2020 évalué à partir des hypothèses ci-dessous :

- Le taux de réalisation des charges à caractère général : 84%
- La participation du budget principal aux budgets annexes : taux de réalisation 60% sur la base du niveau des dépenses et de recettes au 15/01/2021
- L'exécution budgétaire en investissement arrêtée au 15/01/2021

1. La section de fonctionnement

a. Les dépenses de fonctionnement

Étiquettes de lignes	Crédits ouverts 2020	Proposition budget 2021	Variation en valeur
⊕011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 467 578	9 195 143 -	272 435
⊕012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 594 777	8 805 613	210 836
⊕014-ATTENUATIONS DE PRODUITS (AC-DSC-FPIC..)	21 848 305	21 851 385	3 080
⊕022-DEPENSES IMPREVUES	1 350	600 000	598 650
⊕023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 734 705	6 295 836 -	438 869
⊕042-OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (Amortissements)	4 580 009	4 980 009	400 000
⊕65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Indemnité élus - SDIS - Subventions)	5 683 593	5 448 931 -	234 662
⊕66-CHARGES FINANCIERES	1 038 634	1 033 286 -	5 348
⊕67-CHARGES EXCEPTIONNELLES (dont participation aux budgets annexes)	3 280 685	1 558 183 -	1 722 502
⊕68-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	50 000	50 000	-
Total général	61 279 637	59 818 386 -	1 461 251

Une baisse globale de -1,5 M€ des dépenses de fonctionnement par rapport au budget 2020 qui s'explique essentiellement

- **Les charges à caractère général : -272 k€**
- **Les charges de personnel : + 211 k€**

⇒ **La structure des effectifs**

Les tableaux qui présentent la structure des effectifs au 01/01/2021 pour le budget principal figurent en annexe

⇒ **Durée effective du travail**

La durée légale du temps de travail à temps complet est fixée à 35 heures par semaine, (soit 7 heures par jour), ou encore 1820 heures /an (congrés compris).

La durée effective du travail, c'est-à-dire la présence effective (7) sur son lieu de travail de l'agent compte tenu des congés annuels, est légalement fixée à 1607 heures.

La durée hebdomadaire de travail peut être supérieure à 35 heures hebdomadaires, en fonction d'accords établis au sein des collectivités ou établissements, après consultation du comité technique. Les accords prévoient alors des modes de compensation, sous forme de journées de réduction du temps de travail (RTT).

À l'ARC, les accords sur la réduction du temps de travail tiennent compte des spécificités et des contraintes propres à chaque service et permettent le choix au niveau de chacun d'entre eux entre les trois formules suivantes :

a) 35h par semaine, soit un horaire quotidien de 7h pour les agents d'accueil

b) 39h par semaine avec la possibilité de prendre 20 jours de RTT

c) dispositions spécifiques pour les membres de la direction générale (DGS et DGA) :

39h par semaine avec la possibilité de prendre 15 jours de RTT

En outre, 3 jours de congés exceptionnels sont accordés. Ainsi, le temps de travail effectif peut être déterminé de la manière suivante :

	a	b	c
Nombre de jours / an	365	365	365
- Repos hebdomadaire (2 jours / semaine)	-104	-104	-104
- Jours fériés (moyenne)	-8	-8	-8
- congés annuels (en jours)	-25	-25	-25
- jours exceptionnels	-3	-3	-3
- RTT (en jours)	0	-20	-15
- jour férié travaillé (lundi de pentecôte)	1	1	1
+ permanences en jours (6 agents pour 52 samedi matin)	0	0	4
= nombre de jours travaillés	226	206	215
Temps de travail quotidien (en heures)	7,00	7,80	7,80
Temps de travail annuel (en heures)	1 582	1 607	1 680

⇒ La démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)

L'ARC conduit une action permanente d'adaptation du service public aux besoins des habitants et réinterroge régulièrement son mode d'organisation et de fonctionnement, afin d'adapter ses ressources humaines à l'évolution de ses missions.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement sont associées à cette démarche de gestion prévisionnelle des compétences, en particulier en matière de formation afin de favoriser l'acquisition de compétences nouvelles, la mobilité professionnelle et l'adaptation à de nouveaux besoins en termes de qualification.

⇒ La démarche de mutualisation des services

L'ARC a adopté un schéma de mutualisation des services avec ses communes membres par délibération du 30 juin 2016 afin de :

- renforcer et actualiser les mutualisations existantes entre l'Agglomération et la ville centre d'une part et les services partagés avec les autres communes d'autre part (droit des sols, Ingénierie VRD, Commande publique, SIG, Vidéo protection) avec une redéfinition des missions et des coûts associés
- et définir le cadre d'une mutualisation transversale entre les communes.

Le développement de ce schéma a été suspendu en janvier 2017 avec la fusion entre l'ARC et la CCBA.

En 2018, l'ARC a créé à compter du 1^{er} octobre 2018 (délibération du 5 juillet 2018), un service commun pour la gestion des archives pour répondre dans un premier temps aux besoins de l'ARC, et des villes de Compiègne et de Margny-lès-Compiègne, puis pourrait s'étendre à d'autres communes intéressées dans un deuxième temps. Ainsi en 2020, Les communes de Jaux, Le Meux et La Croix-Saint-Ouen ont conventionné pour la mise à disposition ponctuelle d'un archiviste de ce service commun.

Par ailleurs l'ARC a continué à développer le Centre de Surveillance Intercommunal tant en matière de missions, d'équipements et d'effectif.

Par délibération du 29 mars 2018, l'ARC a complété l'offre de service du CSI à ses communes-membre, en permettant à ces dernières de se doter pour une période limitée dans le temps de caméras nomades. Ces dernières constituent un outil souple, qui permet d'adapter rapidement le système de vidéo-protection aux évolutions de la carte de la délinquance.

En 2018 également et lors du collège des maires du 15 mars 2018, la Direction des Systèmes d'information (DSI) a été identifiée comme une direction prioritaire à transformer en service commun.

La mise en place de ladite convention a pris du retard à cause des contraintes administratives (notamment les délais de recrutements) et n'a commencé qu'en octobre 2019.

La première facturation est donc intervenue en décembre 2020 pour une période de facturation allant d'octobre 2019 à septembre 2020.

Ne disposant pas de l'ingénierie nécessaire en interne pour la recherche, la négociation et l'optimisation des subventions auprès des partenaires institutionnels, plusieurs communes ont émis le souhait d'utiliser le service dédié de l'ARC. Ainsi en 2020, a été mise en place une prestation de service d'aide au montage de dossiers de demande de subventions complexes par délibération du 17 décembre 2020.

L'ARC étudie également:

- l'offre d'un service de reprographie et de numérisation aux communes intéressées,
- La faisabilité de la mise en place d'un dispositif de prêt de matériels pour les fêtes et cérémonies des communes,
- L'Agglomération de la Région de COMPIEGNE (l'ARC) dispose d'un service mutualisé « droit des sols », gérant l'instruction des autorisations d'urbanisme, qui a été mis à disposition via une convention de prestation de service à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette convention arrivant à échéance, il sera étudié son renouvellement au travers d'une nouvelle convention.

- Il en est de même pour le service mutualisé pour le développement d'un SIG sur le pays Compiégnois. Cette réflexion conduira à étendre le périmètre de cette prestation de service.

Au-delà de ces projets, d'autres mesures qui répondent aux objectifs du schéma de mutualisation pourront être étudiées dans le courant de l'année 2021. Il pourra également être mené des réflexions d'actualisation ou d'évolution des conventions de mutualisation en cours.

⇒ **L'évolution prévisionnelle des charges de personnel en 2021 : +211 k€**

La prévision 2021 est établie en fonction :

- Des flux de personnel (entrées et sorties connues à ce jour)
- Des mesures réglementaires : l'impact du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations impliquant la refonte des grilles indiciaires des catégories C au 1er janvier 2021), les avancements d'échelon, la prévision de la hausse du SMIC au 1er janvier 2021, l'instauration de la prime de précarité pour les contractuels,
- De la politique salariale : les avancements de grade et promotions internes, les revalorisations salariales, et la mise en place du RIFSEEP prévue au dernier trimestre 2021,
- Des dépenses supplémentaires à prévoir en 2021 : la crise sanitaire a eu un impact sur les dépenses de masse salariale en 2020, les heures supplémentaires et les vacances ont eu un coût inférieur en 2020,
- De l'estimation du hors-flux qui comprend : les refacturations estimées à 350 000 €, autre personnel extérieur (SDIS) : 40 000 €, les frais de médecine estimés à 5 000 €, le fonds national de compensation (supplément familial) estimé à 1 000 € et les autres charges sociales à 5 000 €.

Ainsi au global les charges de personnel devraient s'établir à 8,8 M€ contre 8,6 M€ en 2020.

Nb : tableau de simulation de la masse salariale en annexe.

▪ **Les atténuations de produits : +3,1 k€**

Ce chapitre intègre les hypothèses suivantes :

- **Les attributions de compensation (AC)** pour un montant de 16,66 M€ (montant approuvé par le conseil d'agglomération par délibération du 17 décembre 2020)

Ce montant tient compte de la prise de compétence « Eaux pluviales urbaine » par l'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020.

- **La dotation de solidarité communautaire** : A ce stade une enveloppe de 1,41 M€ est prévue au projet de budget. (équivalente à celle de 2020)

Pour rappel, la loi de finances 2020 a modifié les modalités d'institution de la dotation de solidarité communautaire. Ainsi désormais, les critères de répartition de l'enveloppe de DSC, choisis librement par les élus, pourront pondérer 65% de l'enveloppe, les 35% restant seront répartis en fonction du potentiel fiscal (ou financier) par habitant et du revenu par habitant de chaque commune. Afin de laisser le temps aux communautés de choisir les critères voulus compte tenu de ces nouvelles règles, les EPCI avaient la possibilité de reconduire pour l'année

2020 les montants de DSC de l'année 2019 par une délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Une nouvelle délibération serait proposée au conseil de mars afin de décider des nouvelles règles applicables pour le nouveau mandat.

- **Le prélèvement du FPIC** pris en charge dans sa totalité par l'ARC pour 2,07 M€ contre 2,05 M€ prélevés en 2020.
- Et enfin le **reversement sur FNGIR** pour 1,5 M€ équivalent à celui de 2020

- **Dépenses imprévues : +598 k€**

- **Autres charges de gestion courante : -235 k€**

Ce chapitre budgétaire intègre

- ⇒ Les indemnités + les formations des élus : 464 k€
- ⇒ La contribution de l'ARC au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élèverait à 3,51 M€ contre 3,51 M€ en 2020

L'enveloppe des subventions accordées serait à répartir comme suit :

Bénéficiaire	Objets	Budget 2021
SUBV. FONCTIONNEMENT COMMUNES (657341)		
Compiègne	Frais stade Petit poisson	47 500,00
TOTAL		47 500,00
SUBV. FONCTIONNEMENT GROUPEMENTS COLLECTIVITES (657358)		
SMOA	Participation SAGE	50 000,00
CCPE	Chargé de missions	53 500,00
SMOA	Participation GEMA	106 000,00
Entente Oise Aisne	Participation GEMA	245 000,00
SAGEBA	Participation SAGE	3 800,00
SAGEBA	Participation GEMA	14 800,00
Nonette	Participation SAGE	1 500,00
TOTAL		474 600,00
SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PRIVES (6574)		
Association des anciens du SIVOM	Subvention annuelle	2 600,00
Comité Œuvres Sociales de la Ville de Compiègne et de l'ARC	Subvention annuelle	34 000,00
Oise les vallées national	Programme d'études d'urbanisme	150 000,00
		57 000,00
Enveloppe subventions à allouer encours d'année		20 000,00
Université Technologique de Compiègne	Prix de thèse	2 200,00
SPL LE TIGRE	Participation ARC	200 000,00
Université Technologique de Compiègne	Dispositif ressort	4 000,00
Action Cœur de ville: participation de l'ARC		
	aides aux entreprises	37 000,00
	versement de la part de l'ARC à la CCIO/CMAO	24 100,00
	versement de la part de l'ARC aux actions commerciales	34 000,00
	Subvention à la FACC	35 000,00
Action Cœur de ville: Sollicitation du Fond FISAC		
	Fond FISAC : aides aux entreprises	112 400,00
	versement de la part FISAC à la CCIO/CMAO	15 000,00
	versement de la part FISAC aux actions commerciales	85 300,00
Fédération des boutiques à l'essai	Redynamisation commerciale du centres ville ARC (10 000,00
Incubateur		60 000,00
Union des professionnels de Lacroix-Saint-Ouen (UPL)		1 000,00
Club des entrepreneurs	Le Challenge des Entrepreneurs	800,00
Association les entrepreneuriales PICARDIE		3 000,00
Enveloppe subventions (politique de la ville)	chantier multi batiments	53 000,00
TOTAL		955 400,00

- **Les charges financières : -5,3 k€**
- **Les charges exceptionnelles : -1,7 M €**

Ce Chapitre affiche une baisse qui s'explique principalement par les participations du budget principal aux budgets annexes, notamment au budget déchets et aménagement.

	2020	2021	Ecart
GDV	709 340,00	665 090,00	- 44 250,00
Aérodrome	65 400,00	26 150,00	- 39 250,00
HDP	244 544,00	256 147,00	11 603,00
Tourisme	480 431,82	356 646,00	- 123 785,82
Aménagement	1 200 000,00		-1 200 000,00
Déchets	537 819,54	-	- 537 819,54
	3 237 535,36	1 304 033,00	-1 933 502,36

- **Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement : -39 K€**

Le virement à la section d'investissement et l'ensemble des dotations aux amortissements totalisent 11,27 M€ en 2021 contre 11,31 M€ en 2020 permettant ainsi de financer une partie du besoin de financement de la section d'investissement.

b. Les recettes de fonctionnement :

Étiquettes de lignes	Crédits ouverts	Proposition	Variation en	
	2020	budget 2021	valeur	
⊕002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	9 731 408	9 211 603	-	519 805
⊕013-ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000	30 000	-	-
⊕042-OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	673 432	673 432	-	-
⊕70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSI	2 898 471	3 070 839		172 368
⊕73-IMPOTS ET TAXES	38 016 654	21 918 826	-	16 097 828
⊕74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 649 672	24 580 687		14 931 015
⊕75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	280 000	333 000		53 000
⊕76-PRODUITS FINANCIERS	-	-		-
⊕77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-		-
Total général	61 279 637	59 818 386	-	1 461 251

Les dépenses de fonctionnement sont financées par :

▪ **L'excédent en fonctionnement de 2020 reporté (Montant prévisionnel)**

9,2 M€ contre 9,7 M€ en 2020 : l'évolution du résultat entre les deux exercices s'explique essentiellement par le niveau des réalisations en 2020 et l'évolution des produits fiscaux. Ces éléments sont abordés en partie dans le présent rapport et le seront dans le détail dans le rapport des comptes administratifs 2020.

- **Les atténuations de charges** (remboursements des charges de personnel : congé parental, maladies,...) : 30 k€,
- **Les opérations d'ordre** : 673 k€
- **Les produits de services** :

Éléments de Facturation	Réalisé 2020	2021	Ecart 2021-2020	
Service Juridique	68 763,00	86 524,00	17 761,00	
Service Foncier	33 214,00	33 220,00	6,00	
Mutualisation DGA + RH	499 506,00	493 729,00	- 5 777,00	
DSI (personnel)	379 437,86	517 000,00	137 562,14	
Service communication	117 792,00	147 464,00	29 672,00	
Élargissement Droit des sols	104 872,50	54 181,00	- 50 691,50	
Centre de Surveillance Intercommunal	267 711,57	321 000,00	53 288,43	
Syndicat mixte du port fluvial	28 652,00	28 652,00	-	
Bureau d'études	42 911,00	30 000,00	- 12 911,00	
Service commande publique	32 250,00	30 000,00	- 2 250,00	
Refacturations aux budgets annexes			-	
	HDP	109 262,00	110 000,00	738,00
	ASSAINISSEMENT	137 892,00	150 000,00	12 108,00
	EAU	139 497,00	150 000,00	10 503,00
	SPANC	9 171,00	9 000,00	- 171,00
SIG	19 373,16	27 899,00	8 525,84	
Mise à disposition du personnel	240 900,00	232 870,00	- 8 030,00	
Archives	100 292,00	85 000,00	- 15 292,00	
Convention PDO	24 265,80	24 300,00	34,20	
Copieurs	48 548,47	15 000,00	- 33 548,47	
DSI: Refacturations Dépenses 100% communales	-	525 000,00	525 000,00	
Total	2 404 311,36	3 070 839,00	666 527,64	

Le projet du budget est bâti sur la base d'hypothèses prudentes en matière de facturation pour tenir compte du caractère aléatoire de certaines recettes. C'est le cas par exemple des conventions des services partagés (facturations en fonction du nombre de dossiers, de procédures,.. etc.), ainsi que le changement des périmètres de facturation en cours d'année (ex : modification des clés de répartition entre budgets pour une réorganisation des services...).

▪ Les impôts et taxes + Dotation, subventions et participations

En matière de fiscalité, le projet du budget a été élaboré sur la base des hypothèses suivantes (Données projections fiscales 2021 & 2022 dans le contexte de la crise sanitaire réalisées par le cabinet fiscalité et territoire) :

⇒ Prévisions de TVA en remplacement de la perte de la TH sur les résidences principales

Le reversement de TVA en 2021 sera égal à la perte de TH constatée en 2020, prenant en compte :

- Le produit TH 2020 sur les Résidences Principales (RP) = bases 2020 X taux d'imposition EPCI 2017
- Les allocations compensatrices 2020 (cf. état 1259 2020)
- La moyenne des Rôles Supplémentaires (RS) constatée sur les 3 derniers exercices
-

La perte de TH 2020 s'élèverait à 13 305 758 € (hors moyenne des RS).

- Perte de produit TH 2020 sur les RP hors produit TH des locaux divers passibles de la TH (estimation) : 12 465 302 €
- Produit des compensations TH (cf. état 1259) : 840 456 €

La compensation en TVA en 2021 sera équivalente à la perte de TH 2020 (pas de dynamique en 2021).

La TH résiduelle (THRS) que continuera à percevoir l'EPCI s'élève à 498 083 € sur la base des chiffres 2020.

- TH sur les résidences secondaires : 465 342 €
- TH sur les locaux divers : 32 741 € (estimation car absence de codage spécifique dans les rôles TH pour les identifier)
- TH sur locaux vacants : néant

⇒ Prévisions de CFE en 2021

Prise en compte dans les prévisions de l'impact du plan de relance (cf. LF 2021) :

- ⇒ Exonération de 50% de bases de CFE des établissements industriels dès 2021
- ⇒ Intégration des bases exonérées en compensation fiscale (application du taux CFE 2020 aux bases N exonérées)
 - Bases CFE 2020 établissements industriels : 23 574,9 K€
 - Bases CFE 2021 projetées après revalorisation : 11 846,4 K€
 - Compensation fiscale établissements industriels pour l'année 2021 : 2 943,8 K€

Evolution des bases des locaux professionnels (hors établissements industriels) : +1,8%

- ⇒ Evolution des tarifs : +0,5%
- ⇒ Prise en compte de la grille tarifaire 2021 communiquée
- ⇒ Prise en compte de l'imposition à 100% des entreprises bénéficiant d'une RCE en N-1 (réduction de 50% des bases la 1^{ère} année d'imposition)
- ⇒ Intégration du solde des fermetures et créations d'établissements :
 - 632 K€ de perte de bases liés aux fermetures d'établissements en 2020
 - 600K€ de VLF liées aux nouveaux établissements créés (les créations d'entreprises en 2020 sont stables par rapport à 2019)

Produit CFE projeté pour 2021 : 9 518 k€ (Evolution 2020/2021 : -22,6 %)

Compensation fiscale 2021 : 3 107 K€ (Compensation fiscale 2020 : 154 K€)

Produit CFE projeté 2021 + compensations : 12 624.6 K€, soit +1,38% par rapport à 2020.

⇒ Prévisions de CVAE

Les simulations ont été réalisées à partir du dernier fichier nominatif disponible (fichier 2020).

Distinction de deux groupes de contribuables et positionnement de l'impact fiscal de la crise :

- ⇒ **Groupe des entreprises qui sont soumises au versement d'acomptes**

- Le modèle de simulation maximise les effets de baisse sur 2021 pour ce groupe d'entreprises. Il se fonde sur le postulat méthodologique selon lequel les entreprises auraient ajusté en 2020 le montant de leurs acomptes pour tenir compte des effets de la crise sur la VA.
- En 2022, le reversement estimé intègre un montant d'acomptes sur CVAE 2021 équivalent à celui de 2020 et l'absence de régularisation payée en 2021.

⇒ **Groupe des entreprises non soumises au versement d'acomptes (impact en 2022)**

Ces entreprises vont payer en 2021 leur CVAE 2020. Celle-ci sera reversée en 2022.

La perte de PIB, ressortant des notes de conjoncture de l'INSEE, est traduite en perte de VA, par secteur d'activité.

L'hypothèse retenue pour la simulation

Simulation des effets de la crise avec une baisse de PIB sur l'année 2020 entre -9 et -10 % (Cf. notes de conjoncture de l'INSEE d'octobre et novembre 2020).

Cette simulation a été dégradée pour les secteurs particulièrement impactés par le 2ème confinement intervenu en novembre (hébergement, restauration, transport, commerce, culture). Pour ces secteurs, l'hypothèse de baisse de VA sur le mois de novembre est calculée sur la perte enregistrée en avril (mois complet confiné lors du 1^{er} confinement)

Ainsi la CVAE reversée passerait de 9 319 K€ en 2020 à 8 418 K€ en 2021 et 8 090 K€ en 2022. La perte cumulée serait de 1 228 K€.

⇒ **Prévisions de TASCOM**

Les simulations d'impacts de la crise sanitaire sur le produit de TASCOM ont été réalisées pour chaque commerce à partir du fichier TASCOM 2020, retraité de la nature d'activité, des régularisations (*augmentations exceptionnelles de Tascom constatées dans le fichier liées à un contrôle fiscal. Plusieurs années de Tascom vont figurer dans le fichier de l'année*) et corrections (*correction du produit perçu en N-1 qui se traduit dans le fichier par une baisse ou une hausse anormale de Tascom*).

Ainsi le produit de la TASCOM est évalué à 1 536 734 € contre 1 624 523 €

Tableau récapitulatif

	CREDITS OUVERTS	DOB 2021	Ecart	Commentaires
TAXE D'HABITATION	13 120 061	498 093	- 12 621 968	498 k€ TH sur les résidences secondaires
CFE	12 262 905	9 517 996	- 2 744 909	Compensation Etablissements industriels évaluée à 2 944 k€ (voir dotation, sub et participations)
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	28 558	28 000	- 558	
TAXE ADDITIONNELLE A LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	126 617	137 211	10 394	
CVAE	9 318 348	8 418 667	- 899 681	
TAXE SUR SURFACES COMMERCIALES	1 611 927	1 536 734	- 75 193	
IMPOSIT.FORFAIT.ENTP.RESEAU	440 312	440 312	-	
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	102 171	84 711	- 17 460	17 k€ de trop versé avant l'arrêt du montant définitif des AC en Décembre 2020
FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	20 353	-	- 20 353	Dernière année de versement
TAXE SUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS	464 202	564 202	100 000	Augmentation du produit GEMAPI
PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX DANS LES CASINOS	191 000	362 900	171 900	171 K€ au titre de 2021 + 191 K€ de produit prévisionnel non encaissé en 2020
TAXES SUR LA PUBLICITE	330 000	330 000	-	
TOTAL IMPOTS ET TAXES	38 016 654	21 918 826	- 16 097 828	
DOTATION DE BASE DES GROUPEMENTS DE COMMUNES	1 267 911	1 209 215	- 58 696	Perte DGF à ajuster après notification
DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPEMENTS DE COMMUNES	6 820 840	6 621 505	- 199 335	
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DIVERSES	565 930	338 372	- 227 559	
ETAT - COMPENSATION AU TITRE DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	154 489	3 105 837	2 951 348	162 K€ de Compensation bases mini + 2944 K€ Compensation Etablissements industriels
ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	50	-	- 50	
ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	840 452	13 305 758	12 465 306	840 K€ de compensation TH (2020) + 12 465 k€ de compensation de perte estimée de produit TH 2020
TOTAL DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 649 672	24 880 687	14 931 015	
Perdas de recettes estimées			- 1 166 813	

2. La section d'investissement

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	Crédits ouverts	Restes à réaliser	Nouvelles propositions 2021	Budget Consolidé
Solde d'exécution de la section d'investissement	1 461 839	-	3 417 046	3 417 046
040 - Opérations d'ordre entre section	673 432	-	673 432	673 432
16 - Remboursement d'emprunts	2 483 116	-	2 716 000	2 716 000
204 - Subventions d'équipement versées	5 421 156	393 179	3 314 831	3 708 010
Opérations d'investissement	11 990 142	1 488 694	12 817 656	14 306 349
Total Dépenses d'investissement	22 029 684	1 881 873	22 938 964	24 820 837
021 - Virement de la section de fonct.	6 734 705		6 295 836	6 295 836
024- Produits des cessions			500 000	500 000
040 - Opérations d'ordre entre section	4 580 009		4 980 009	4 980 009
10 - Dotations Fonds divers Réserves	1 310 194		2 137 223	2 137 223
13 - Subventions d'investissement	3 205 416	414 136	5 369 662	5 783 798
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 184 960	3 800 000	1 323 971	5 123 971
45422- Pénit 38 ru e général Mangin	14 400		-	-
Total Recettes d'investissement	22 029 684	4 214 136	20 606 701	24 820 837

Hors écritures d'avances

24 k€ d'investissements dont :

- 3,4 M€ de déficit d'investissement prévisionnel reporté de l'exercice 2020
- 673 k€ d'opération d'ordre (amortissements)
- 2,7 M€ de remboursement de la dette
- 3,7 M€ de subventions d'équipement versées :

Bénéficiaire	Objet	Budget 2021
SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSÉE (204112)		
Aides communautaires	Aide communautaire aux LLS	100 000
	Fonds propres aides OPAH versés à l'ANAH	50 000
TOTAL (204112)		150 000
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041632)		
Tourisme	participation à l'investissement	356 655
RPA	participation à l'investissement	12 575
ASSAINISSEMENT (Eau pluviale réseau unitaire)	participation à l'investissement	212 800
ZAE Champ Dolant	participation à l'investissement	5 700
TOTAL (2041632)		587 730
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (204182)		
Subventions d'Etat aux organismes HLM	Subventions déléguées de l'Etat aux LLS	200 000
TOTAL (204182)		200 000
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041412)		
Communes membres	Aide aux communes	360 000
Compiègne	Stade Petit poisson	95 000
Compiègne (report 2018)	Etude musée de la figurine	12 500
Compiègne (report 2018)	Aménagement square du Vivier Corax	25 000
Compiègne (report 2019)	Terrain Synthétique	347 559
Compiègne (délib 2019)	Petite Chancellerie	129 600
Compiègne (délib 2019)	poste PAN	70 000
Compiègne (2020)	FC Ville de Compiègne (Taxe sur les paris Hippiques)	95 588
Compiègne (2021)	FC Ville de Compiègne (Taxe sur les paris Hippiques)	86 000
CHOISY AU BAC	Terrain Synthétique	256 667
Margny les Compiègne	Terrain Synthétique	300 000
Lachelle	Construction d'une maison d'assistante maternelle,	8 120
Saintines	Salle multifonction	200 000
TOTAL (2041412)		1 986 034
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (20422)		
Provision aides sur projets d'implantation	Subvention pour création de nouveaux emplois	50 000
Particuliers	Opération façade et rénovation patrimoine anciens	15 000
	ARC accession abordable	40 000
	aide ARC/ Pass copro -Pass rénovation individuelle	39 440
TOTAL (20422)		144 440
20423-PROJETS INFRASTRUCTURES INTERET NATIONAL		
Plan de relance	Plan de relance	639 807
TOTAL (204113)		639 807
TOTAL DES FONDS DE CONCOURS ET DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		3 708 010

- 14,3 M€ d'opération d'investissement Contre 12 M€ en 2020 dont :
 - Restes à réaliser 2020 : 1,9 M€
 - Salle des sports de Lacroix : 1,6 M€
 - Pavillon d'entrée EEM : 0,76 M€
 - Réserves foncières : 1,9 M€
 - Ecoles : 0,71 M€ (Lachelle, Margny, Clairoix)
 - Investissement évènementiel : 0,2 M€
 - Intégration Escrime au Manège : 0,2 M€
 - Maison des projets : 0,13 M€
 - Relais assistantes maternelle : 0,2 M€
 - Eaux pluviales : 0,9 M€
 - Parking pôle gare : 0,8 M€
 - Voiries : 0,4 M€
 - Piste cyclables : 1,8 M€ (dont piste Bienville-Clairoix)
 - Piste de BMX Internationale : 1,14 M€

- Investissement systèmes d'information (matériel informatique, logiciels, Travaux de câblage,...) : 0,54 M€
- Vidéo protection : 0,3 M€
- ...

Les dépenses d'investissement seront financées par :

- 5,3 M€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement
- 4,9 M€ d'opération d'ordre
- 2,1 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement (autofinancement) + FCTVA
- 5,8 M€ de subventions estimées
- Et 5,1 M€ d'emprunt prévisionnel (Dont 3,8 M€ d'emprunt reporté) **Soit 2,4 M€ d'endettement et un niveau de dette prévisionnel en fin d'exercice 2021 presque équivalent à celui à fin 2018**

Exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2017	33 117 773,10 €	2 094 173,99 €	1 186 734,41 €	3 280 908,40 €	33 123 599,11 €
2018	33 123 599,11 €	2 315 503,78 €	1 120 810,17 €	3 436 313,95 €	32 808 095,33 €
2019	32 808 095,33 €	2 371 836,80 €	1 055 037,33 €	3 426 874,13 €	30 436 258,53 €
2020	30 436 258,53 €	2 473 115,55 €	990 241,08 €	3 463 356,63 €	30 263 142,98 €
2021	30 263 142,98 €	2 716 000,00 €	918 467,70 €	3 495 147,68 €	32 671 113,58 €

A noter que l'ARC fait le choix de maintenir un niveau d'investissement important malgré la perte de recettes fiscales évaluées à 1,2 M€ en 2021 et les dépenses supplémentaires qu'a supporté la collectivité suite à la crise sanitaire notamment le plan de relance de 1,6 M€ (1M en 2020 et 0,6 M€ en 2021) et l'achat de masque pour 600 k€ en 2020.

Cet effort est possible grâce aux excédents reportés et l'augmentation du niveau de la dette.

3. Plan Pluriannuel d'Investissement

L'ARC s'est dotée d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) présenté aux élus au Collège des Maires du 13/06/2019.

Le PPI de l'ARC sera actualisé suivant le calendrier suivant présenté à la commission stratégie et synthèse du 6 janvier 2021 :

- avril 2021 : concertation engagée avec les communes dans le cadre des réunions de secteurs
- mai 2021 : présentation de différents scénarii de PPI
- fin mai 2021 : réunion de la Commission Stratégie et Synthèse
- début juin 2021 : Collège des Maires

B- PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET AMENAGEMENT

Malgré les contraintes budgétaires, le projet du budget aménagement pour l'année 2021 traduit l'engagement de l'agglomération de la région de Compiègne à :

- Poursuivre le développement équilibré de notre territoire;
- Concrétiser des opérations à forte valeur ajoutée en matière d'emploi et de logement;
- Et limiter le recours à la dette.

Le budget aménagement est caractérisé par son mode de gestion comptable. Les investissements réalisés, n'ayant pas vocation à demeurer dans le patrimoine de la collectivité, sont comptabilisés en section de fonctionnement associés à une gestion de stocks.

Le projet du budget 2021 s'équilibre comme suit (en mouvements réels et hors reprise de résultat) :

	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Ecart
Total Opérations d'aménagement	8 406 360,31	10 677 839,00	2 271 479
Remboursement de la Dette	3 137 426,83	2 580 000,00	- 557 427
Total dépenses	11 543 787,14	13 257 839,00	1 714 051,86
Excédent reporté	539 059		- 539 059
Total Recettes (Ventes + Subventions+ remboursements)	9 794 728	10 894 048	1 099 320
Participation du budget principal	1 200 000		- 1 200 000
Emprunt + Cautions	10 000	10 000	-
Total recettes	11 543 787,14	10 904 048,00	- 639 739,14
Besoin de financement	0	- 2 353 791	

✓ [Détail des dépenses](#)

Les 10,7 M€ de dépenses d'aménagement prévues en 2020 sont les suivantes :

Opérations	Acquisitions	Études	Travaux	Total dépenses
82423 - ZH Ecole d'Etat Major	10 000	37 000	1 500 000	1 547 000
82421 - ZH Camp des Sablons	20 000	65 000	1 043 897	1 128 897
82410 - ZH les jardins à lacroix Saint Ouen	20 000	20 000	912 765	952 765
82411 - ZH Le Maubon Choisy au bac	68 000	55 000	190 000	313 000
82427 - Le Moulin Bacot - Clairoix	2 000	2 000		4 000
82418 - ZH Centre Bourg Saint Sauveur	-		28 191	28 191
82412 - ZH Le Maraiquet Janville				-
Zone Parc d'Aiguisy		200 000		200 000
9014 - Parc technologique				-
82425 - ZH Les Buissonnets Les Marronniers choisy	10 000	18 000		28 000
82424 - Cailloux sud	20 000	54 000	40 000	114 000
82416 - Quartier de la gare	164 472	585 000		749 472
82403-La Prairie I				
82428 - La Prairie II	20 000	81 500	2 578 104	2 679 604
82419 - ZH Quartier de l'écluse Venette			50 000	50 000
82415 - ZAC 2 rives Compiègne/Margny		15 000		15 000
ANRU	200 000	512 410	740 000	1 452 410
Clairoix - La grande couture		71 150		71 150
9008 - Pôle de développement des hauts de Margny	10 000	53 536	200 000	263 536
9013 - ZA du Bois de Plaisance	40 000	20 000	260 814	320 814
9001 - Parc Scientifique	60 000	60 000	100 000	220 000
9005 - Camp du Roy				-
9006 - ZA les longues rayes Lacroix Saint Ouen				-
9010 - ZA du Près Moireaux St Sauveur				-
9012 - ZA Valadan à Clairoix	10 000	110 000	15 000	135 000
9003 - ZI Le Meux-Armancourt	10 000	10 000		20 000
9015 - ZA La Pantouffère Le Meux	255 000			255 000
9014 - Parc technologique (PIVERT)			130 000	130 000
Total	919 472	1 969 596	7 788 771	10 677 839

- 2,6 M€ de remboursement de la dette

✓ **Détail des recettes**

10,9 M€ de ventes prévisionnelles + subventions + refacturations

Opérations	Ventes	subventions	Remboursements	Total recettes
82423 - ZH Ecole d'Etat Major	20 000	700 000		720 000
82421 - ZH Camp des Sablons	1 273 578			1 273 578
82410 - ZH les jardins à Lacroix Saint Ouen	-	230 000		230 000
82411 - ZH Le Maubon Choisy au bac	827 205			827 205
82427 - Le Moulin Bacot - Clairoux				-
82418 - ZH Centre Bourg Saint Sauveur				-
82412 - ZH Le Maraiquet Janville	73 508			73 508
Zone Parc d'Aiguisy				-
9014 - Parc technologique				-
82425 - ZH Les Buissonnets Les Marronniers choisy				-
82424 - Cailloux sud				-
82416 - Quartier de la gare		270 000	31 500	301 500
82403-La Prairie I				-
82428 - La Prairie II	1 618 025	500 000		2 118 025
82419 - ZH Quartier de l'écluse Venette				-
82415 - ZAC 2 rives Compiègne/Margny	15 000	116 632		131 632
ANRU	-	451 000		451 000
Clairoux - La grande couture				-
9008 - Pôle de développement des hauts de Margny	4 256 465			4 256 465
9013 - ZA du Bois de Plaisance				-
9001 - Parc Scientifique	475 029			475 029
9005 - Camp du Roy				-
9006 - ZA les longues rayes Lacroix Saint Ouen				-
9010 - ZA du Près Moireaux St Sauveur				-
9012 - ZA Valadan à Clairoux	36 106			36 106
9003 - ZI Le Meux-Armancourt				-
9015 - ZA La Pantouffère Le Meux				-
9014 - Parc technologique (PIVERT)				-
Total	8 594 916	2 267 632	31 500	10 894 048

- Sans participation du budget principal
- Et enfin 2,3M€ d'emprunt à comparer à 2,2 M€ de remboursement du capital soit une quasi stabilité de la dette.

A noter que le niveau de la dette sera revu à la baisse après l'intégration du résultat de clôture de l'exercice 2020 (En cours d'évaluation)

C- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2021 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNE AGEES

Le montant du loyer est réparti comme suit:

- Le montant du loyer mensuel est fixé à 8,25 €/m²,
- Le montant des charges mensuelles, comprenant la fourniture de l'eau froide, de l'eau chaude, du chauffage, de l'électricité, de l'entretien des parties communes et des contrats de maintenance, s'élève à 4.80 €/m²,

L'augmentation annuelle du loyer est indexée sur l'IRL (Indice de Référence des Loyers).

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

1. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
011- Charges à caractère général	193 805	169 550	-13%
012- Charges de personnel et frais assimilés	40 500	40 500	0%
022- Dépenses imprévues	15 000	15 000	0%
66- Charges financières	32 300	26 425	-18%
65- Autres charges de gestion courante	5 000	10 000	100%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 500	65 585	-1%
67- Charges exceptionnelles	1 000	1 000	0%
Total	354 105	328 060	-7%

Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
002 Résultat de fonctionnement reporté	30 345	31 300	3%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 560	1 560	0%
70- Produits des services du domaine et ventes diverses	116 000	109 000	-6%
75 Autres produits de gestion courante	206 000	186 000	-10%
77 Produits exceptionnels	200	200	0%
Total	354 105	328 060	-7%

Soit un budget quasi équivalent à celui de 2020.

À noter toutefois une baisse de - 24 k€ des charges à caractère général liés à l'ajustement du niveau des dépenses par rapport aux réalisations de 2020.

L'augmentation des charges de gestion courantes de 5 K€ en prévisions des créances admises en non-valeur

Les dépenses de fonctionnement sont financées principalement par les loyers encaissés.

2. Structure des effectifs au 01/01/2021

	GRADE	BUDGET	POURVU	ETP
C	Adjoint technique principal de 1° classe	1	1	100%
	TOTAL	1	1	

3. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 560	1 560	0%
16- Emprunts et dettes assimilées	75 400	51 500	-32%
21- Immobilisations corporelles	48 493	43 500	-10%
Total	125 453	96 560	-23%

Recettes d'investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	953	8 000	739%
16- Emprunts et dettes assimilées	3 000	3 000	0%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 500	65 585	-1%
13- subventions d'investissement	25 000	12 575	-50%
10- Dotation, fonds divers et réserves	30 000	7 400	-75%
Total	125 453	96 560	-23%

Les dépenses d'investissement sont liées au remboursement d'emprunt et aux travaux de renouvellement des appartements (électricité, compteurs, travaux de câblage, travaux de rénovation), financées par les amortissements (66 k€), l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'exercice 2020 (**estimé à 7,4 k€**) et la participation du budget principal (12,6 k€ contre 25 k€ prévue en 2020).

La participation du budget principal sera ajustée après la clôture de l'exercice 2020.

D- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2021 DU BUDGET TRANSPORTS

1. Bilan 2020

Le 2 janvier 2020 : Pour assurer une meilleur desserte du quartier de Bellicart, un service aller/retour a été ajouté sur la ligne 3 :

- Départ gare de 15h40 vers Bellicart
- Départ Bellicart de 15h50 vers la gare.

Ce service supplémentaire représente une augmentation kilométrique de 1 727 km par an soit un coût annuel 4 265.69 €H.T., hors révision de prix.

Le 11 janvier 2020 : Pour assurer une meilleur desserte de la ZAC de Jaux Venette le samedi soir, 1 service supplémentaire a été ajouté sur la ligne 2 :

- Départ Monnet à 21h45 vers la gare.

Ce service supplémentaire représente une augmentation kilométrique de 566.8 km par an soit un coût annuel 1 399.99 €H.T., hors révision de prix.

Le 13 janvier 2020 : Prolongation de la navette Test Ex CCBA jusqu'au 30 juin 2020. Cette navette a pour but d'offrir un service gratuit à ces communes, en rabattement sur Verberie pour ensuite prendre l'ARC Express jusque Compiègne. Cette navette fonctionne du lundi au samedi avec des courses régulières et des courses sur réservation.

Ce service supplémentaire est prolongé de 6 mois (25 semaines), il représente une augmentation kilométrique de 161 kms par semaines, soit une dépense pour 6 mois de 11 994.5€ HT, hors révision de prix.

Les courses à la demande seront facturées 41.67 € l'aller et 83.35€ l'aller/retour.

Le 9 mars 2020 : Afin d'assurer une meilleure correspondance avec les trains, la ligne 3 a été étoffée avec l'ajout de 2 services supplémentaires :

- Départ Bellicart de 6h19 vers la gare
- Départ gare de 20h56 vers Bellicart.

Cette adaptation représente une augmentation kilométrique de 1 222 km par an soit un coût annuel 3 018€, hors révision de prix.

Le 9 mars 2020 : Afin d'améliorer la desserte du Mémorial, l'ajout de 14 passages supplémentaires par jour à l'arrêt Mémorial a été mis en place (7 en sens aller + 7 en sens retour).

Ces services supplémentaires représentent une augmentation kilométrique de 4 016.6 km par an soit un coût annuel 9 921€, hors révision de prix.

Le 11 juin 2020 : La crise sanitaire du COVID19 a contraint à supprimer un grand nombre de service nécessitant la définition de nouveaux tarifs kilométriques s'appliquant aux kilomètres non parcourus.

Une décision du Président a été prise le 2 juin 2020 :

	Réseau de transport urbain cadencé fonctionnant du lundi au samedi	Service de transport urbain spécifique aux dimanches et jours fériés	Réseau de transport périurbain (hors services sur réservation)	Navette hebdomadaire EPIDE les vendredis et dimanche soir	Service spécifique scolaire	Service spécifique destinés aux gens du voyage
Prix KM COM non roulé COVID19 (Prise en compte des frais fixes) (€/km à déduire)	2,68	2,31	3,98	7,65	5,80	9,69

Cette décision a permis une baisse de 488 600 € TTC sur les factures de mars à mai 2020.

Le 1^{er} juillet 2021 : Afin de permettre la prise en compte des évolutions de l'offre de transports, une modification au marché actuel (n°16/2013) a été faite portant sur l'adaptation des volumes maximaux des kilomètres :

- 95 000 kms pour les services urbains
- 135 000 kms pour les services périurbains, scolaires, la navette de l'Epidé et les services scolaires destinés aux gens du voyage.

De ce fait, la ligne ARC Express est classée en qualité de ligne périurbaine, puisqu'elle en présente toutes les caractéristiques.

Rappel du coût de l'ARC Express : 90 801.57 kms par an, soit un coût annuel de 191 591.31€ HT, hors révision de prix, au lieu de 264 974€.

Le 1^{er} septembre 2020 : Le renfort scolaire sur Lachelle, mis en place en septembre 2018, en raison du sureffectif des cars régionaux de la L47, est reconduit pour l'année scolaire 2020/2021.

Ce service supplémentaire représente 2 187 kms par an, sur la base de 36 semaines de fonctionnement, représentant une dépense annuelle de 3 324€ HT, hors révision de prix.

Total des prestations complémentaires : L'ensemble de ces ajustements, et améliorations de services de transports collectifs, représente une économie annuelle de **528 060,26€ H.T.**

L'année 2020 a été marquée par une baisse significative du VM (Versement Mobilité -500 k€ environ) liée à la crise sanitaire. L'ARC a candidaté au dispositif de soutien des AOM, mis en place par l'État. Ce soutien se concrétisera par le versement d'une avance égale à 8% du VM 2019, soit, 524 636€. Cette avance sera à rembourser sur une durée comprise entre 6 et 9 ans. Elle interviendra à compter de 2021, car le VM 2020 est supérieur à la moyenne des VM de 2017 à 2019.

2. Objectifs 2021

- Veiller au maintien et à l'amélioration de la qualité de service (garantir le respect des contrats d'exploitation, renouvellement des équipements aux points d'arrêts, ...)
- Finaliser le renouvellement du marché d'exploitation arrivant à échéance en juillet 2021 ;
- Entamer la démarche de verdissement des véhicules du réseau TIC
- Réaliser les travaux de mise en accessibilité des arrêts incombant à l'ARC ;
- Garantir le bon fonctionnement des services VéloTIC et s'assurer de l'adéquation de l'offre aux besoins à moyen terme sur un service plébiscité.
- Améliorer la desserte des communes de l'EX CCBA, par l'intégration au 1^{er} septembre des lignes de dessertes régionales
- Lancer les premières opérations du plan vélo 2021-2026.

A- L'équilibre budgétaire

Le projet du budget transport s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
011- Charges à caractère général	7 592 330	7 830 400	3%
012- Charges de personnel et frais assimilés	411 490	411 509	0%
014- Atténuations de produits	5 000	5 000	0%
66- Charges financières	28 140	22 140	-21%
65- Autres charges de gestion courante	10	10	0%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 000	319 500	0%
67- Charges exceptionnelles	2 689 036	2 202 241	-18%
Total	11 046 006	10 790 800	-2%

Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
002 Résultat de fonctionnement reporté	2 883 687	2 643 000	-8%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 210	90 200	0%
70- Produits des services du domaine et ventes diverses	65 000	30 000	-54%
73- Impôts et taxes	6 175 000	6 000 000	-3%
74- Dotations, Subventions, et participations	1 806 809	2 007 300	11%
75 Autres produits de gestion courante	25 000	20 000	-20%
77 Produits exceptionnels	300	300	0%
Total	11 046 006	10 790 800	-2%

La baisse des dépenses de fonctionnement de -255 k€ par rapport au budget 2019 s'explique par :

(+238 k€) de charges à caractère général :

+326 k€ de contrats de prestations de services : L'augmentation de ce poste de dépenses s'explique principalement par les prestations prévues au prochain marché Transports 14-07-2021 :

- Intégration des services régionaux de desserte de l'Ex-CCBA et de la liaison entre Lachelle et le collège de Margny au 1er septembre 2021 (environ 150k du 1er septembre au 31 décembre 2021)
- Fonctionnement en boucle des lignes 4 et 6 pour 44k€.
- Cadencement à 15 minutes de la ligne 2 à compter de septembre 2021 (41k€)
- Extension d'ouverture du service alloTIC le week-end (20k€)
- Prise en compte d'une nouvelle indexation de 2% à compter de juillet 2021 (60k€)

-94 k€ de frais d'études (renouvellement du marché d'exploitation arrivant à échéance

+6 k€ autres dépenses de fonctionnement

(-6 k€) de charges financières

(-487 k€) de charges exceptionnelles : réserves en prévision du financement du pôle d'échange multimodal.

Les dépenses de fonctionnement sont financées principalement par :

- 2,6 M€ d'excédent prévisionnel de fonctionnement reporté de 2020 (montant à ajuster après la clôture de l'exercice 2020)
- 90,2 k€ d'opération d'ordre
- 30 k€ de prestations facturées aux usagers :
 - *Transport à la demande : 20 k€*
 - *Service Vélo : 10 k€*

- 6 M€ de versement transport (le projet du budget est construit sur la base du maintien de taux de versement de transport à son niveau voté en 2019 soit 0,70%). Pour information, la perte du VT en 2020 est de 500 k€ par rapport au réalisé de 2019
- 1,3 M€ La contribution au fonctionnement des transports scolaires versés par le conseil régional
- 680 k€ de subventions du SMTCO

⇒ **Structures des effectifs au 01/01/2021**

GRADE	BUDGET	POURVU	DONT
A ingénieur en chef	1	1	100%
B Technicien principal de 2° classe	1	1	100%
B Rédacteur territorial	1	1	80%
C Adjoint administratif principal de 1° classe	1	1	100%
C Adjoint technique principal de 2° classe	1	1	100%
C Adjoint technique	1	1	100%
C Adjoint d'animation principal de 2° classe	2	2	100%
TOTAL	8	8	
		EFFECTIF	
CONTRATS DE DROIT PRIVE		BUDGET	POURVU
médiateurs	1	1	1 CAE 20h
TOTAL	9	9	

2. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 210	90 200	0%
16- Emprunts et dettes assimilées	177 100	177 100	0%
21- Immobilisations incorporelles	65 000	4 000	-94%
21- Immobilisations corporelles	106 035	615 000	480%
Total	438 345	886 300	102%
Recettes d'investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	118 345	114 000	-4%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 000	319 500	0%
13- subventions d'investissement	-	165 400	#DIV/0!
10- Dotation, fonds divers et réserves	-	287 400	#DIV/0!
Total	438 345	886 300	102%

Les principales dépenses d'investissement concerneraient :

- les opérations d'ordre : 90 k€
- l'encours de la dette : 177 k€
- les frais d'insertion pour 4 k€

- le renouvellement des poteaux d'arrêts : 36 k€
- mise aux normes des quais de bus : 60 k€
- l'Achat de vélos : 40,8 k€
- l'achat d'un bus articulé : 456 k€
- les abris bus : 19 k€
- Achat d'ordinateurs : 3 k€

Ces dépenses seront financées par :

- le solde d'exécution prévisionnel reporté de 2020 : 114 K€
- les dotations aux amortissements : 320 k€
- les subventions : 165 k€ (152 k€ pour l'achat d'un bus articulé, 13,4 k€ pour les abris bus)
- FCTVA pour 30,4 k€ + 257 k€ d'excédent de fonctionnement capitalisé (autofinancement)

E- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2021 DU BUDGET TOURISME

Objectifs 2021

1. Programme Interreg France Manche Angleterre – Projet ciblé EXPERIENCE (septembre 2019 à juin 2023)

La participation de l'ARC au projet dit « INTERREG Ciblé » qui porte sur le tourisme expérientiel dans le cadre d'une coopération entre la France et l'Angleterre.

Il s'agit d'accompagner les acteurs touristiques traditionnels et non traditionnels dans la création de nouvelles offres qui fassent vivre en expérience au visiteur en basse saison : accompagnement par un cabinet d'ingénierie touristique pour coacher les acteurs et former les RH au marketing.

Saint-Pierre en Chastres :

Ce programme décline une série de travaux d'aménagement du site de Saint-Pierre-en-Chastres (couverture du théâtre de verdure, circulation piétonne sur site, accessibilité, loges, sanitaires ...) qui contribueront à l'augmentation de la fréquentation touristique de la forêt, notamment entre octobre à mars.

Centre immersif multimédia

Projet de création d'un centre immersif multimédia au sein de la bibliothèque du musée Vivenel, constituant une porte d'entrée de découverte du territoire et d'un dispositif d'itinérance à partir de ce site : mise en place de nouveaux produits touristiques reposant notamment sur le déploiement d'outils numériques contribuant à la découverte du territoire de manière ludo-pédagogique (escape game, chasses au trésor ...) et d'offre en termes de réalité augmentée.

Création de visites théâtralisées

A l'aide d'une « machine à remonter le temps », les visiteurs seraient transportés du Premier au Second Empire sur la thématique des amours impériales, sur un format de visite d'1h30 maximum (3 visites par jour de 30 à 35 personnes/visite). Le parcours envisagé serait le suivant. La première représentation/visite est programmée pour les vacances de février 2021 et serait suivie de 2 visites en sur cette année, 3 visites en 2022 et 1 visite début 2023.

Mise en place d'outils indicateurs de fréquentation

L'axe de ce projet est constitué de la mise en place d'outils pour mesurer la fréquentation des sites, et notamment l'activation d'antennes relais dans la forêt domaniale, via la société Orange Flux Vision, sur la durée du programme (étude lancée en février 2020). Ces actions fourniront des indicateurs qui devront démontrer que les actions mises en place, et subventionnées par Interreg, auront contribué de manière sensible à la hausse de la fréquentation touristique du territoire, notamment en basse saison.

2. AMI Tourisme – Etude pour la mise en place d'une stratégie marketing territoriale

L'ARC, la CCLO et la CCPE (regroupées sous l'APC) ont candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), lancé par la Région Hauts-de-France, dans le cadre de la création d'espaces de rayonnement touristique contribuant à l'attractivité régionale.

L'étude pour la construction d'une nouvelle stratégie touristique territoriale, a été lancée en février 2020 (SCET/SYNOMIA/BASTILLE), selon les phases suivantes :

- Elaboration d'un diagnostic d'attractivité partagée (rendu en juin 2020),
- Définition du positionnement stratégique (choix des cibles et positionnement clair) – COPIL le 18 décembre 2020,
- Déclinaison d'une stratégie opérationnelle en un programme d'actions.

3. Autres missions/actions de l'Office de Tourisme :

Outre les éditions classiques destinées à promouvoir le territoire (dépliant d'appel trilingue, dépliant touristique en 6 langues, guide des hébergements, restaurants et lieux de réception), la promotion de la destination via les présentoirs France Brochure Système sur l'ensemble des points touristiques de l'Oise et le réseau Paris Ile de France en avril, mai et juin, ci-dessous les actions de l'Office de Tourisme :

- La visite systématique de toutes les nouvelles offres d'hébergement, rencontre des prestataires et accompagnement dans le portage de projets,
- Promotion et valorisation des prestataires de la CCPS dans le cadre de la convention ARC/OT/CCPS – reconduction du 1er janvier au 31 décembre 2021,
- Mise en place en janvier 2020 d'un outil de déclaration en ligne de la taxe de séjour via la société Nouveaux Territoires afin de professionnaliser le recouvrement et faciliter les démarches des hébergeurs,
- Partenariat avec la FACC pour la mise en ligne des commerces sur l'application mobile « Compiègne et sa région », mise en place d'animations,
- La contribution au rayonnement du territoire via une présence sur les manifestations d'ampleur régionale – voire nationale – telles que Fête chasse et nature en Hauts-de-France, Foire expo, Paris Roubaix, « Village estival » organisé par le département de l'Oise,

- La sensibilisation des communes de l'ARC à l'importance de communiquer sur leurs événements/actualités relayés via les réseaux sociaux et supports de communication,
- La contribution aux manifestations génératrices de retombées économiques sur le territoire : Fous d'Histoire, Festival des Forêts, Masters de Feu ...
- Accueils presse en lien avec Oise Tourisme et le CRT Hauts-de-France – relais sur le territoire pour la logistique, mise en relations avec les acteurs et les sites, mise à disposition de guides conférenciers ...).
- Promotion et valorisation de la destination via les réseaux sociaux et supports (newsletter hebdomadaire, FB, Instagram, application mobile « Compiègne et sa région », site internet).

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

1. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
011- Charges à caractère général	393 643	223 100	-43%
012- Charges de personnel et frais assimilés	330 000	330 000	0%
65- Autres charges de gestion courante	80 000	90 000	13%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 164	27 164	0%
67- Charges exceptionnelles	910	1 000	10%
Total	831 717	671 264	-19%

Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 150	2 150	0%
73- Impôts et taxes	110 000	150 000	36%
74- Dotations, subventions et participations	182 135	116 468	-36%
75 Autres produits de gestion courante	57 000	46 000	-19%
77 Produits exceptionnels	480 432	356 646	-26%
Total	831 717	671 264	-19%

Il vous est proposé un budget en baisse de 160 k€ qui s'explique par :

- (-170) de charges à caractère général (il s'agit de l'ajustement des dépenses interreg + le dragage au port de plaisance réalisé en 2020)
- + 10 K€ de subvention (aéro club)

Les dépenses de fonctionnement sont financées principalement par :

- La taxe de séjour : 150k€ (ajustement par rapports années antérieures suite à la crise sanitaire)
- Les subventions : 116 k€
- Loyers du port de plaisance : 46 k€ contre 57 k€ (ajustement par rapport au réalisé 2020)
- La participation du budget principal : 357 k€ en 2021 contre 480 k€ en 2020

La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.

Charges de personnel

⇒ Structure des effectifs au 01/01/2021

GRADE	BUDGET	POURVU	DONT	ETP
Chargé de mission - directrice	1	1	1 CDI IB 758/625 IM	100%
Attaché	1	1	1 CDD IB 444/390 IM	100%
Adjoint administratif	2	2		100%
Assistant/Conseiller en séjours	3	3	3 CDI IB 427/379 IM IB 424/377 IM IB 418/371 IM	100%
TOTAL	7	7		

2. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 150	2 150	0%
204- Subventions d'équipements versées	30 000	-	-100%
20- Immobilisations incorporelles	188 500	135 000	-28%
21- Immobilisations corporelles	318 362	907 613	185%
Total	539 012	1 044 763	94%

Recettes d'investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 862		-100%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 164	27 164	0%
10- Dotations fonds divers et réserves	14 000	100 000	614%
13- subventions d'investissement	464 986	917 599	97%
Total	539 012	1 044 763	94%

Les dépenses d'investissement correspondent principalement aux

Frais d'études

- 65 k€ études de faisabilité sur la réhabilitation des grandes écuries du roi
- 10 k€ étude Saint Pierre en Chastre
- 60 k€ Etude par un cabinet d'ingénierie touristique et culturelle pour création du CIM et outils pour découverte itinérant

Travaux divers + achat de matériels

- Interreg : Centre Immersif multimedia (251k€) + Saint Pierre en Chastre (501 k€)
- Consolidation bâtiment Saint pierre en chastre et travaux d'alimentation électrique (145 k€)
- Autres 9 k€

Les dépenses d'investissement seront financées par :

- 27 k€ d'opérations d'ordre
- 100 k€ de FCTVA
- 561 k€ de subventions Interreg

- 357 k€ de participation du budget principal contre 354 k€ en 2020

La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.

F- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2021 DU BUDGET HOTEL DE PROJET

Par délibération en date du 5 octobre 2005, l'ARC a procédé à l'acquisition des terrains du Parc Technologique des rives de l'Oise qui comprend des bâtiments destinés à accueillir un hôtel de projets et des bâtiments annexes réhabilités et destinés soit à la vente, soit à la location.

Par délibération du 30 janvier 2008, le Conseil d'agglomération a approuvé la création du budget Hôtel de Projets assujetti à la TVA.

De septembre 2017 à mars 2018, le bâtiment "A" a bénéficié d'une isolation thermique par l'extérieur pour un résultat triplement positif : confort amélioré, image renforcée, et économies d'énergie concrétisées. En revanche, la ventilation double flux continue de poser problème.

Fin 2020, dans le bâtiment A : 72% des bureaux sont occupés. De nouveaux emménagements (+2 bureaux) sont prévus, mais face aux départs annoncés (-3), et à la crise sanitaire et économique, une baisse du taux d'occupation est à prévoir dans le bâtiment A début 2021.

Le reste du site conserve le même taux d'occupation (6 unités activité sur 7 et les 6 autres bâtiments sont occupés). L'unité B8 a été aménagée en 2020, et sera louée au 01/01/2021.

Aménagement Unité B8 : Budget prévisionnel : 104 K€ HT - Réalisé : 96 063 € HT. Demande de subvention FEDER - ITI : 50% (max. 52 K €).

Crise sanitaire : exonération totale des loyers pour avril et mai 2020 et 50% en juin (60K€ de manque à gagner). Absence de prestations (~4600 €HT). Dette Olygose : 24 000 € HT.

Le parc technologique héberge 26 entreprises et 160 emplois fin 2020 (contre 25 entreprises et 140 personnes à fin 2019).

Objectifs du BP 2021 :

- Poursuivre l'identification de nouveaux projets,
- Renforcer le suivi et l'accompagnement des entreprises hébergées, et le positionnement du parc dans l'écosystème local (liens UTC/ESCOM/ESC, ITerra, démarche agrégats, liens avec les entreprises hors parc, intégration dans le contrat de développement industriel et écologique du territoire) et régional (Parc d'innovation...).
- Résoudre les points difficiles : ventilation du bat A, réseau Eaux pluviales, éléments vieillissants des installations (skydomes, portes sectionnelles)

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

1. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
011- Charges à caractère général	184 500	172 200	-7%
012- Charges de personnel et frais assimilés	110 600	116 000	5%
65- Autres charges de gestion courante	3 500	3 500	0%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	195 800	203 357	4%
67- Charges exceptionnelles	28 700	1 000	-97%
Total	523 100	496 057	-5%

Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 500	30 710	1%
70- Produits des services du domaine et venes diverses	15 000	18 000	20%
75 Autres produits de gestion courante	233 056	205 500	-12%
77 Produits exceptionnels	244 544	241 847	-1%
Total	523 100	496 057	-5%

Il vous est proposé un projet de budget légèrement en baisse par rapport à celui de 2020. Les principales variations concerneraient :

- 011-Charges à caractère général : (-12, 3 k€) (fluides, contrats d'entretien,...)
- 042- les amortissements (+7,5 k€)
- 012- Les charges de personnel (+5,4 K€)
-
- 67-Les charges exceptionnelles (-27,7 k€) dette Olygose

Une enveloppe de 3500 € est prévue pour financer d'éventuelles créances admises en non – valeur, et une autre de 1 k€ pour couvrir les demandes d'annulation de titres.

Les dépenses de fonctionnement sont financées par :

- 30,7 K€ d'opération d'ordre
- 223,5 k€ de loyers + des facturations diverses (photocopies, internet,...). Ce poste a été ajusté par rapport aux réalisations prévisionnelles de 2020.
- 241 k€ de participation du budget principal.

La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire

⇒ **Structure des effectifs au 01/01/2021**

	GRADE	BUDGET	POURVU	DONT	ETP
A	Chargé de mission - directrice (attaché principal)	1	1	CDI - IB 885/722 IM	35%
B	Rédacteur Principal de 1° classe	1	1		100%
C	Adjoint administratif	1	1		100%
	TOTAL	3	3		

Les agents sont payés par le budget principal, puis refacturés en fin d'année au budget Hôtel de projets.

2. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
041- Opérations patrimoniales	52 441	-	-100%
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 500	30 710	1%
16- Emprunts et dettes assimilées	5 000	5 000	0%
21- Immobilisations corporelles	586 026	507 647	-13%
Total	673 966	543 357	-19%

Recettes d'investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	318 626	335 000	5%
16- Emprunts et dettes assimilées	5 000	5 000	0%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	195 800	203 357	4%
041- Opérations patrimoniales	52 441	-	-100%
13- subventions d'investissement	102 100	-	-100%
Total	673 966	543 357	-19%

Les dépenses d'investissement correspondent essentiellement :

- 30,7 k€ Opérations d'ordre
- 5 k€ de cautions
- 83 k€ de travaux dont :
 - ⇒ 20 k€ de travaux d'isolation + luminaires (bureaux bâtiment A)
 - ⇒ 40 k€ travaux sur réseau d'eaux pluviales
 - ⇒ 20 K€ de travaux de bouchonnage du réseau d'eau potable
 - ⇒ 3 K€ autres dépenses (travaux de câblage, compteurs...)

Il reste une enveloppe de 424,6 k€ ((Résultat des excédents cumulés) de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.

Ces dépenses seront financées par l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2020 et les opérations d'ordre.

G- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2021 DU BUDGET GENS DE VOYAGE

Le projet du budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

1. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
011- Charges à caractère général	690 800	642 000	-7%
66- Charges financières	12 040	10 394	-14%
65- Autres charges de gestion courante	21 500	20 000	-7%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	177 000	183 196	4%
67- Charges exceptionnelles	500	2 000	300%
Total	901 840	857 590	-5%

Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 000	27 000	0%
70- Produits des services du domaine et venes diverses	22 500	22 500	0%
74- Dotations, Subventions et participations	120 000	120 000	0%
75- Autres produits de gestion courante	22 500	22 500	0%
77 Produits exceptionnels	709 840	665 590	-6%
Total	901 840	857 590	-5%

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement:

- Aux contrats de prestations de services dont le contrat de gestion de l'aire de Jaux par la société DM services : 392 k€
- Aux frais de fonctionnement du site (entretien, consommations,...) : 250 k€ (dont 165 k€ de fluides)
- Aux opérations d'ordre : 183 k€
- Charges financières: 10,4 k€
- Autres charges de gestion : 20 k€ (enveloppe prévisionnelles pour les admissions en non-valeur)

Ces dépenses sont financées par:

- La participation versée par le budget principal (665 k€ en 2021 contre 709 k€ en 2020)
- La subvention de l'État : 120 k€
- Les remboursements des fluides et des droits de place : 45 k€
- Et enfin les amortissements : 27 k€

2. La section d'investissement

Dépenses d'Investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 000	27 000	0%
16- Emprunts et dettes assimilées	135 470	135 470	0%
21- Immobilisations corporelles	200 476	130 726	-35%
Total	362 946	293 196	-19%

Recettes d'Investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	175 946	100 000	-43%
16- Emprunts et dettes assimilées	10 000	10 000	0%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	177 000	183 196	4%
Total	362 946	293 196	-19%

Les dépenses d'investissement identifiées :

- ⇒ 27 k€ d'opérations d'ordre
- ⇒ 135 k€ de remboursement d'emprunt
- ⇒ 86 k€ de travaux

Il reste une enveloppe de 45 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.

Ces dépenses sont financées principalement par:

- ⇒ L'excédent prévisionnel reporté de 2020: 100 k€
- ⇒ Les opérations d'ordre (amortissements): 183 k€

H- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2021 DU BUDGET AERODROME

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
011- Charges à caractère général	152 100	128 850	-15%
65- Autres charges de gestion courante	10 000	-	-100%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000	65 000	8%
67- Charges exceptionnelles	-	1 000	#DIV/0!
Total	222 100	194 850	-12%

Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
70- Produits des services du domaine et ventes diverses	1 200	1 200	0%
74- Dotations, Subventions et participations	7 500	7 500	0%
75 Autres produits de gestion courante	148 000	149 000	1%
77 Produits exceptionnels	65 400	37 150	-43%
Total	222 100	194 850	-12%

Il vous est proposé un projet quasi équivalent à celui de 2020. Les principales variations concerneraient :

(-23) K€ de charges à caractères général

(-10) K€ de subventions allouées (aides et indemnités versées en 2020 à vol à voile et à l'aéro club de Compiègne suite à l'occupation de la piste de l'aérodrome par des gens de voyage en août 2019).

+5 k€ d'amortissements

+1 k€ en provision pour titres annulés sur exercices antérieurs

Les dépenses de fonctionnement sont financées par :

- ⇒ La dotation de l'État suite à la prise en charge par l'ARC de l'aérodrome : 7,5 k€
- ⇒ Les locations et les charges consenties aux associations utilisatrices de cet équipement ainsi que la location de locaux modulaires pour l'installation d'une brigade aéroterrestre de la douane sur le site de l'aérodrome dans l'attente d'une implantation pérenne qui nécessitera environ un délai de 2 ans d'études et de construction : 149 k€
- ⇒ Et la participation du budget principal : 26 k€ contre 65 k€ en 2020

2. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
020- Dépenses imprévues	50 000	40 000	-20%
20- Immobilisations incorporelles	50 000	70 000	40%
21- Immobilisations corporelles	650 236	667 777	3%
Total	750 236	777 777	4%

Recettes d'investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	690 236	712 777	3%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000	65 000	8%
Total	750 236	777 777	4%

Les dépenses d'investissement identifiées :

70 k€ de frais d'études (conception des locaux de la douane)

10 k€ de réparation de fissures

12 k€ pour la reprise de la voie d'accès côté ACVV (Association Châlonnaise de vol à voile)

42 k€ rampe PMR

52 k€ (automate, vitrines d'affichage, ...)

Il reste une enveloppe de 551,6 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.

Ces dépenses seront financées par l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2020 et les opérations d'ordre.

I- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2021 DU BUDGET DECHETS

Par délibération du 2 octobre 2020, l'ARC a décidé ce qui suit :

- d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire à compter du 1er janvier 2021 ;
- d'instituer un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- de fixer le seuil de plafonnement à appliquer à 2,5 fois la valeur locative moyenne intercommunale.

L'équilibre est établi sur la base **d'un taux prévisionnel évalué à 9,15%** et à partir des bases prévisionnelles communiquées par les services fiscaux à titre indicatif. En effet, le calcul du plafonnement n'a pas été encore pris en compte pour les 6 communes de l'EX-CCBA. Sachant que les bases peuvent encore évoluer avant la notification de l'état 1259

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
011- Charges à caractère général	8 478 233	9 564 644	13%
012- Charges de personnel et frais assimilés	200 000	245 000	23%
65- Autres charges de gestion courante	281 249	100 840	-64%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	151 038	151 038	0%
66- Charges financières	2 481	1 352	-45%
67- Charges exceptionnelles	27 000	17 000	-37%
Total	9 140 000	10 079 874	10%

Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
002 Résultat de fonctionnement reporté	765 019	-	
70- Produits des services du domaine et venes diverses	1 040 000	-	-100%
73- Impôts et taxes	6 680 000	9 962 713	
74- Dotations, subventions, et participations	115 661	115 661	
77 Produits exceptionnels	539 320	1 500	-100%
Total	9 140 000	10 079 874	10%

Les dépenses de fonctionnement affichent une progression de 940 k€ qui s'expliquent principalement comme suit :

+ 1,09 M€ de charges à caractère général : dont +1,12 M€ de contrats de prestations de services ci-dessous l'évolution de ce poste par rapport au CA prévisionnel :

	CA prévisionnel 2020	DOB 2021	Ecart
ACCES DECHETTERIE	2 390 808,24	2 292 919	- 97 889,24
COLLECTE	3 090 000,00	3 850 000	760 000,00
COLLECTE VERRE	111 000,00	123 720	12 720,00
DISTRIBUTION SACS	71 400,00	75 000	3 600,00
TRAITEMENT ENCOMBRANTS	77 936,19	85 317	7 380,81
TRAITEMENT OM	1 761 000,00	2 279 796	518 796,00
TRAITEMENT DECHETS VERTS	112 209,96	112 067	- 142,96
Recyclerie stockage et livraison des bacs et sac ARC	17 200,00	17 200	-
Local déchets "entretien des EV" ARC	4 000,00	1 500	- 2 500,00
Total	7 635 554	8 837 519	1 201 965

+0,05 M€ de charges de personnel pour le recrutement d'un agent pour la gestion de la redevance spéciale à mettre en place avant la fin de l'année 2021.

-0,18 M€ d'autres charges de gestion courante : dont -179k€ de l'indemnité VEOLIA (dernier versement au SMDO en 2020).

Ces dépenses seront financées par le produit prévisionnel de la TEOM évalué à 10 M€ environ et 100 k€ de subventions.

2. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
16- Emprunts et dettes assimilées	47 788	20 714	-57%
204- Subvention d'équipements versées	240 000	199 800	-17%
20- Immobilisations incorporelles	32 150	7 200	-78%
21- Immobilisations corporelles	367 650	989 000	169%
Total	687 588	1 216 714	77%

Recettes d'investissement	Crédits ouverts 2020	DOB 2021	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	376 061	309 230	-18%
16- Emprunts et dettes assimilées	94 735	206 447	118%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	151 038	151 038	0%
10- Dotations, fonds divers et réserves	65 754	150 000	128%
13- subventions d'investissement	-	400 000	#DIV/0!
Total	687 588	1 216 714	77%

Le programme d'investissement est le suivant :

Programme d'investissement	2021		2022		2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Travaux	669 000	400 000	19 000	0	19 000	0
21738 Travaux Bâtiment local	37 000					
2135 Travaux extension Recyclerie	600 000	400 000				
2135_Installation gle agencement des constructions	26 000		15 000		15 000	
2128_Clôture Parcelle local Choisy	6 000		4 000		4 000	
Acquisition (terrain/ Bâtiment)	0	0	0	0	0	0
2138_Achat Bâtiment						
Subventions d'équipements	199 800	0	50 000	0	50 000	0
2042_Participation bailleurs						
Projet Verberie	60 000					
Projet Écharde	25 800					
Projet Vivier Corax	54 000					
Autres demandes	60 000		50 000		50 000	
Achats de matériels	318 000	0	305 000	0	285 000	0
2188_bacs JAUNES ARC	62 500		60 000		40 000	
2188_bacs OM ARC	18 500		18 000		18 000	
2148_Composteurs ARC	50 000		50 000		50 000	
2148_Lombricomposteurs	3 000		3 000		3 000	
2152_Panneaux compostage pieds	6 000		6 000		6 000	
2158_conteneurs à verre aériens ARC	138 000		138 000		138 000	
2158_conteneurs à verre enterrés ARC	40 000		30 000		30 000	
Autres (à préciser)	9 200	0	6 400	0	7 400	0
2033_Anonces	3 600		1 800		1 800	
2183_DSI	2 000		1 000		2 000	
2051_DSI Licences	3 600		3 600		3 600	
2182_Achat d'un transpalette	0		0		0	
Total	1 196 000	400 000	380 400	0	361 400	0

Les dépenses d'investissement seront financées somme suit:

- 309 k€ d'excédent prévisionnel reporté de 2020
- 151 k€ d'opération d'ordre de transfert entre sections
- 150 k€ de FCTVA
- 400 k€ de subvention pour l'extension de la recyclerie
- 206 k€ d'emprunt

J- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2021 DU BUDGET CHAMP DOLANT

Il vous est proposé un projet de budget quasi équivalent à celui de 2020 et s'équilibre comme suit :

1. La section de fonctionnement

Dépenses			Crédits ouverts 2020	DOB 2021
66	66111	Intérêts de la dette	2 670	2 570
	66112	ICNE	330	314
042	60315	Variation stocks terrains à aménager	103 075	106 011
043	608	Frais accessoires terrains encours d'aménagement	3 000	2 884
Total			109 075	111 780

Recettes			Crédits ouverts 2020	DOB 2021
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-
042	60315	Variation stocks terrains à aménager	106 075	108 895
043	796	Transferts de charges financières	3 000	2 884
Total			109 075	111 780

2. La section d'investissement

Dépenses			Crédits ouverts 2020	DOB 2021
040	315	Terrains à aménager	106 075	108 895
16	1641	Emprunts	2 700	2 570
Total			108 775	111 466

Recettes			Crédits ouverts 2020	DOB 2021
001	001	Solde d'exécution reporté	-	-
040	315	Terrains à aménager	103 075	106 011
13	13251	GFP de rattachement	5 700	5 455
Total			108 775	111 466

Nb : Les écritures comptables correspondent à la gestion des stocks et au remboursement de la dette.

III. AUDIT DE LA DETTE

A- SYNTHÈSE DE LA DETTE AU 31/12/2020

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Répartition budgétaire de la dette
Budget Aire de Gens du Voyage	981 878,6 €	1,08%	7 ans et 9 mois	4 ans	2	1,53%
Budget Service de l'Eau	2 308 198 €	3,13%	9 ans et 7 mois	5 ans et 5 mois	24	3,59%
Budget Aménagement	12 305 916 €	2,86%	10 ans et 2 mois	5 ans et 9 mois	15	19,16%
Budget Déchets	59 070 €	3,19%	2 ans et 2 mois	1 an et 7 mois	2	0,09%
Budget Principal	30 263 143 €	3,13%	14 ans et 8 mois	7 ans et 6 mois	25	47,11%
Budget Assainissement	15 425 306 €	2,80%	16 ans et 2 mois	8 ans et 7 mois	45	24,01%
Budget Résidence Personnes Agées	1 971 139 €	1,62%	25 ans	14 ans et 1 mois	1	3,07%
Budget Transport	841 146 €	2,99%	4 ans et 7 mois	2 ans et 5 mois	1	1,31%
Budget ZA DU CHAMP DOLANT	77 067 €	3,42%	19 ans et 10 mois	11 ans et 1 mois	1	0,12%
Dettes consolidées au 31/12/2020	64 232 865 €	2,92%	14 ans et 1 mois	7 ans et 5 mois	116	100,00%

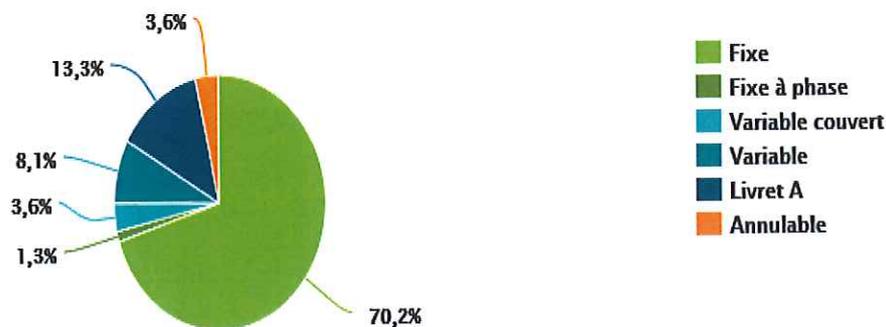
Durée de vie moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

Durée de vie résiduelle : (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

A- DETTE PAR TYPE DE RISQUE

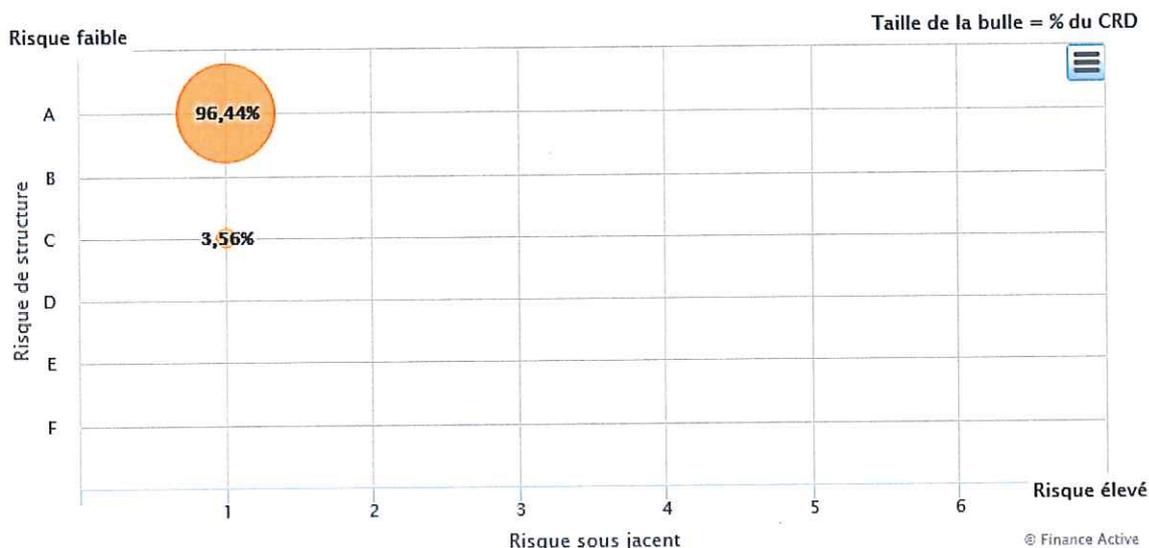
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	45 096 752 €	70,21%	3,33%
Fixe à phase	833 333 €	1,30%	0,62%
Variable couvert	2 288 979 €	3,56%	4,28%
Variable	5 214 658 €	8,12%	0,88%
Livret A	8 514 918 €	13,26%	1,44%
Annulable	2 284 225 €	3,56%	4,65%
Ensemble des risques	64 232 865 €	100,00%	2,92%

Dettes par type de risque



© Finance Active

A- DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE



© Finance Active

La dette est positionnée sur le risque le moins élevé, au regard de la charte dite « la charte de Gissler ».

Les 3,56% de l'encours de la dette correspondent au taux fixe annulable.

A- EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2020-2021)

	CRD en début d'année 2020	remboursement du K	Emprunt	CRD en fin de période 2020	CRD en début d'année 2021	remboursement du K	Besoin d'emprunt prévisionnel	CRD prévisionnel fin de période 2021	Evolution du CRD 2020 (début-fin de période)	Evolution du CRD 2021 (début-fin de période)
Budget Aire de Gens du Voyage	1,11	0,13	-	0,98	0,98	0,13		0,86	- 0,13	- 0,13
Budget Service de l'Eau	2,54	0,23	-	2,31	2,31	0,24		2,07	- 0,23	- 0,24
Budget Aménagement	14,94	2,64	-	12,31	12,31	2,18	2,35	12,48	- 2,64	0,17
Budget Déchets	0,11	0,05	-	0,06	0,06	0,02	0,21	0,24	- 0,05	0,19
Budget Principal	30,44	2,47	2,30	30,26	30,26	2,72	5,12	32,67	- 0,17	2,41
Budget Assainissement	17,50	2,07		15,43	15,43	1,65		13,77	- 2,07	- 1,65
Budget Résidence Personnes Agées	2,04	0,07	-	1,97	1,97	0,05		1,92	- 0,07	- 0,05
Budget transport	1,02	0,18		0,84	0,84	0,18		0,66	- 0,18	- 0,18
Budget ZA DU CHAMP DOLANT	0,08	0,00		0,08	0,08	0,00		0,07	- 0,00	- 0,00
Dettes consolidées	69,77	7,84	2,30	64,23	64,23	7,16	7,68	64,76	- 5,54	0,52

A fin 2021, l'endettement prévisionnel est estimé à +0,52 M€

Pour rappel l'ARC s'est désendettée de 17,5 M€ environ entre 2017 et 2020 (81,7 M€ en début d'exercice 2017 contre 64,2 M€ en fin d'exercice 2020)

Exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2017	81 713 281,09 €	8 230 806,11 €	2 540 418,67 €	10 771 224,78 €	76 263 783,97 €
2018	81 904 183,14 €	7 863 021,58 €	2 450 011,02 €	10 313 032,60 €	76 747 543,56 €
2019	77 965 264,03 €	8 192 808,28 €	2 256 768,84 €	10 449 577,12 €	69 772 455,84 €
2020	69 772 455,84 €	7 839 590,99 €	2 032 737,95 €	9 872 328,94 €	64 232 864,76 €

À noter que le niveau de la dette du budget eau reste provisoire, les contrats sont intégrés au fur et à mesure de leur réception en lien avec l'intégration de l'actif et du passif des syndicats et des communes concernés par ce transfert de compétence.

IV. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

Ce point sur l'évolution prévisionnelle de la situation financière est à lier aux nouvelles dispositions de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Cette analyse est établie à partir de la consolidation du budget principal et des budgets annexes.

L'Épargne

	Repère	DOB 2020 en M€
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat	1	87
Produits exceptionnels	2	1
RRF hors reprise de résultats et produits exceptionnels	3=1-2	85
Dépenses réelles de fonctionnement	4	84
Dépenses exceptionnelles	5	4
DRF hors charges exceptionnelles	6=4-5	80
Épargne brute	7=3-6	6
Remboursement en capital	8	7
Épargne nette	9=7-8	(1)

À noter que les résultats affichés sont calculés hors reprises des résultats cumulés. Or les équilibres des budgets tiennent compte de ces résultats.

À signaler, pour les budgets (déchets, Spanc, Assainissement, Eau), seuls les budgets primitifs sont pris en compte dans le calcul, sachant que les crédits seront réajustés après la reprise des résultats 2021 (budgets autonomes votés en décembre N-1). Cette analyse sera actualisée dans le rapport du budget du mois de mars.

▪ **L'endettement**

	Repère	DOB 2020 en M€
Dette au 31/12/2019 CA ou 01/01/2020 BP	10	64,23
Recours à l'emprunt	11	7,68
Encours de la dette/ RRF	12=10/1	74%
Besoin de financement	13=11-8	0,52
Capacité de désendettement	14=10/7	11,30

À noter que le calcul de la capacité de désendettement n'intègre pas les résultats cumulés.

La norme de 12 années retenue par le législateur s'applique aux comptes administratifs.

Annexe 1: Tableau des effectifs au 01/01/2021 du budget principal

FILIERE ADMINISTRATIVE		EFFECTIF		DONT	Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU			
A Administrateur territorial	1	1		1 CDD 1021/825 IM	
A Attaché hors classe détaché sur emploi de DGA	1	1			
A Directeur territorial	2	2		2 CDI	
A Attaché hors classe	2	2			
A Attaché Principal	9	9		1 CDD IB 979/793 IM 1 CDD IB 732/605 IM 1 CDD IB 836/685 IM	
A Attaché détaché sur un poste de DGA	1	1			
A Attaché	9	9		1 CDD IB 772/635 IM 1 CDD IB 542/461 IM 1 CDD IB 512/440 IM 2 CDD IB 434/383 IM	
B Rédacteur principal de 1ère classe	8	8			1 x 80 %
B Rédacteur principal de 2ème classe	4	4			1 x 90 %
B Rédacteur	7	6		1 CDD IB 389/356 IM 1 CDD IB 475/413 IM	
C Adjoint administratif principal de 1° classe	22	22			3 x 80 %
C Adjoint administratif principal de 2° classe	11	11		1 CDD IB 430/380 IM	2 x 80 % - 2 x 90 %
C Adjoint administratif	8	8		3 CDD IB 347/325 IM	2 x 80 %
FILIERE TECHNIQUE		EFFECTIF			
GRADE	BUDGET	POURVU			
A Ingénieur général	1	0			
A Ingénieur en chef hors classe détaché sur emploi fonctionnel de DGS	1	1			
A Ingénieur en chef hors classe détaché sur un emploi fonctionnel de DGA	2	2			
A Ingénieur en chef hors classe détaché sur emploi fonctionnel de DGA	1	0			
A Ingénieur en chef	1	1			
A Ingénieur principal	7	7		1 CDI IB 966/783 IM 1 CDD IB 701/582 IM	
A Ingénieur	7,8	7,8		1 CDD IB 668/557 IM 1 CDD IB 434/383 IM 2 CDD IB 540/459 IM 2 CDD IB 444/390 IM 1 CDD IB 597/503 IM - TNC	1 x 80 %
B Technicien principal de 1ère classe	2	2			
B Technicien principal de 2ème classe	5	5		1 CDD IB 528/452 IM	
B Technicien	5	5			
C Agent de maîtrise principal	2	2			
C Agent de maîtrise	1	1			
C Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1		1 CDD IB 548/466 IM	
C Adjoint technique principal de 2ème classe	9	9			
C Adjoint technique	13	11			
FILIERE POLICE		EFFECTIF			
GRADE	BUDGET	POURVU			
B Chef de service de police municipale	1	1			
C Chef de police municipale	1	0			
FILIERE SOCIALE		EFFECTIF			
GRADE	BUDGET	POURVU			
A Conseiller territorial socio-éducatif	1	0		TNC 50%	
A Educateur Principal de jeunes enfants	3	3		IB 404/365 IM	
FILIERE ANIMATION		EFFECTIF			
GRADE	BUDGET	POURVU			
C Adjoint d'animation principal de 2° classe	2	2			
C Adjoint d'animation	1	1			
TOTAL		152,8	145,8		
AUTRES EMPLOIS					
Collaborateur de Cabinet	1	1			34%
CONTRATS DE DROIT PRIVE					
surveillants sites ARC - assistant	8	7		PEC - 20h & 30h/hebdo	
Apprentis	3	3			
TOTAL		12	11		
TOTAL GENERAL		164,8	156,8		

Annexe 2: Simulation Masse Salariale budget principal

Détail du passage de 2020 à 2021	
<u>Coût de la masse salariale prévisionnelle 2020</u>	8 140 247 €
<u>Flux de personnel</u>	
Impact des entrées 2021	561 873 €
Impact des sorties 2021	- 82 818 €
<u>Mesures réglementaires</u>	
Impact du PPCR	5 499 €
Indemnité précarité contractuels	2 000 €
Prévision de hausse du SMIC (1,2 %)	2 155 €
<u>Politique salariale</u>	
Avancement de grade	3 594 €
Revalorisations salariales	32 171 €
Mise en place du RIFSEEP dernier trimestre 2021	15 000 €
<u>Dépenses supplémentaires à prévoir en 2021</u>	
Corrections effet Covid (HS+vacations)	25 792 €
Variation du Hors Flux	100 €
Enveloppe de sécurité	100 000 €
BP 2021	8 805 613 €